

PREMIÈRE GÉNÉRALE
HISTOIRE - GÉOGRAPHIE
LES ÉLÉMENTS POUR L'ANNÉE 2019/2020

TABLE DES MATIÈRES

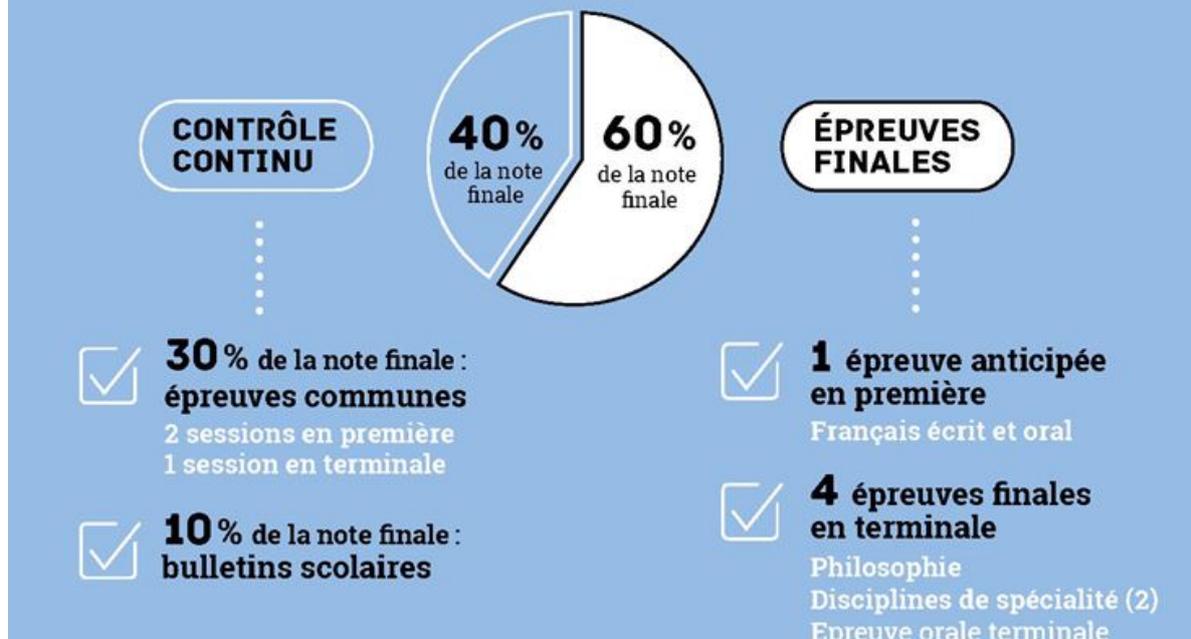
Table des matières	2
Rappel de la structure générale de votre bac	3
Exemple de sujet 0	6
H T1 C1 : La Révolution française et l'Empire : une nouvelle conception de la nation (plan, documents,)	7
H T1 C1 : TD1, réalisation de frises	12
H T1 C1 : PPO 1, Mme Roland, une révolutionnaire du peuple ?	13
H T1 C1 : PPO 2, Procès et mort de Louis XVI	14
H T1 C1 : Les documents sur la Terreur	15
H T1 C1 : PPO 3, Le code civil	17
H T1 C2 : L'Europe entre restauration et révolution (1814/1848) (plan, documents,)	18
H T1 C2 : TD, la charte de 1814	20
H T1 C2 : PPO 3, les trois glorieuses	23
G1 T1 : La métropolisation, un processus mondial différencié	25
G 1 T1 : S'approprier une notion : la métropolisation (TD)	31

RAPPEL DE LA STRUCTURE GÉNÉRALE DE VOTRE BAC

LES ÉVALUATIONS EN HISTOIRE/GÉOGRAPHIE

Page 3 sur

LES ÉPREUVES DU BACCALAURÉAT 2021



- Au cours de vos années de première et de terminale, vos notes « bulletins scolaires » d'Histoire-Géographie vont donc compter dans les 10% (à peu près 1% de votre bac).
- En plus de cela, vous allez avoir trois épreuves communes qui vont entrer dans le contrôle continu (30%). Ces trois épreuves vont donner une moyenne qui comptera pour 5% de votre bac.

Les notes « bulletins scolaires » sont mises par votre professeur tout au long de l'année. Les évaluations peuvent être des tests de connaissances, des entraînements pour les épreuves communes, des travaux de groupe, etc.

Les notes « épreuves communes » correspondent à des épreuves organisées par l'établissement aux dates indicatives suivantes : janvier et avril de l'année de première ; décembre de l'année de terminale. Ces épreuves sont choisies dans une banque de données accessible en ligne. Les épreuves sont corrigées par un professeur que vous n'avez pas. Les trois épreuves suivent toujours la logique suivante :

- Durée : 2h.
- Deux parties : 1ère partie est une réponse à une question problématisée (réponse rédigée et construite) ; 2ème partie est une analyse de document(s) ou la réalisation d'une production graphique
- Chaque partie est notée sur 10.
- Deux éléments à connaître pour la classe de 1ère :
- Si la première partie du sujet porte sur l'histoire, la deuxième porte sur la géographie et (ou) inversement.
- Si la première partie de la première épreuve de contrôle continu est en histoire, la première partie de la deuxième épreuve est en géographie et inversement.

Pour rappel, selon ton lycée tu auras le choix entre ces spécialités :

 Histoire-Géo, Géopolitique et sciences politiques	 Humanités, littérature et philosophie	 Langues, littératures et cultures étrangères
 Littératures, langues et cultures de l'Antiquité	 Maths	 Numérique et sciences informatiques
 SVT	 Sciences de l'ingénieur	 Sciences économiques et sociales
 Physique Chimie	 Arts	 Biologie Ecologie <i>(uniquement disponible en lycée agricole)</i>

ÉPREUVES TERMINALES :
sont les épreuves finales que tu passeras
en fin d'année de terminale.
Elles comptent pour

60 %

de ta note finale

une épreuve
en première
de 10

PHILOSOPHIE

(coef. 8)

(pour la série générale)

(coef. 4)

(pour la série technologique)

Le « **GRAND ORAL** », nouvelle épreuve du Bac consacrée à la présentation d'un projet préparé en 1ère et Terminale avec un **coefficient de 10** pour la série générale et **14** pour la technologique

SPÉCIALITÉ 1
(coef. 16)

SPÉCIALITÉ 2
(coef. 16)

Pour rappel, selon ton lycée tu auras le choix entre ces spécialités :

Reforme du bac
LES COEFFICIENTS

LES ÉPREUVES COMMUNES DE CONTRÔLE CONTINU, ainsi que ta MOYENNE GÉNÉRALE DE 1ÈRE ET TERMINALE comptent pour

40 %

de ta note finale

Les BULLETINS DE 1ÈRE ET TERMINALE sont pris en compte dans ta note finale avec un **coefficient de 10**



Première Partie – réponse à une question problématisée (10 points)

Comment la souveraineté nationale s'est-elle affirmée en France de 1789 à 1792 ? Vous pourrez réfléchir aux évolutions du régime politique français, à la question de la citoyenneté, ainsi qu'aux temps forts marquant l'affirmation de cette souveraineté.

Deuxième partie – Réalisation d'une production graphique (10 points)

Le sujet comporte deux annexes (légende et fond de carte) à rendre avec la copie.

Sujet - La métropolisation de la France

Consigne : À partir du texte, vous construirez, à l'aide du fond de carte fourni, un croquis correspondant au sujet suivant : « La métropolisation de la France » accompagné d'une légende organisée.

Paris, métropole de rang mondial

La métropolisation renforce le rôle et le poids de Paris, seule métropole mondiale du pays. Paris, capitale, concentre la population, les emplois et les fonctions supérieures. Elle polarise une vaste région qui, au-delà de la région métropolitaine de l'Île-de-France, englobe un quart Nord-Ouest du pays (la Normandie, le Centre- Val-de-Loire, le sud des Hauts-de-France, l'ouest du Grand-Est, le nord de la Bourgogne). Malgré l'étalement urbain considérable que connaît cette métropole, sa croissance démographique s'avère moyenne, à la différence de la concentration des fonctions de commandement et de recherche.

Les autres métropoles françaises, des métropoles de rang secondaire

Les autres métropoles françaises connaissent des situations très diverses. Elles se situent à des niveaux différents, en lien avec les fonctions et les activités qu'elles accueillent. Lille, Strasbourg et Lyon sont des métropoles de rang européen. Nantes, Bordeaux, Toulouse et Marseille, métropoles nationales, polarisent des espaces plus réduits que Paris. Enfin, certaines villes ont un rang métropolitain régional, telles Nancy, Rennes, Grenoble, Nice et Montpellier.

Les dynamiques démographiques de ces métropoles s'avèrent néanmoins différenciées, liées à leur environnement régional. Forte pour Strasbourg, Rennes, Nantes, Lyon, Bordeaux, Toulouse et Montpellier, la croissance démographique est en revanche moyenne pour Lille et Nancy, tandis que Marseille et Nice connaissent une croissance assez limitée dans une région pourtant en forte croissance. L'ensemble de ces métropoles connaît un étalement urbain.

Des métropoles connectées

Les métropoles françaises s'insèrent dans la mondialisation. Cela se traduit en particulier par leurs infrastructures de transports. Paris s'ouvre sur le monde avec ses deux aéroports et elle est au cœur du réseau des LGV, qui la relie à Lille, Strasbourg, Lyon et Marseille, Bordeaux et Toulouse, Nantes ainsi que Rennes. Lille bénéficie des deux LGV qui la connectent au Royaume-Uni par l'Eurostar et à la Belgique et aux Pays-Bas par le Thalys. Toulouse et Lyon possèdent des aéroports de rang international. Marseille représente avec son port une interface sur la Méditerranée. Strasbourg et Lille, enfin, bénéficient d'une importante activité transfrontalière.

Plan du cours

I. La DDHC, d'une nouvelle nation ou l'invention de l'État de droit.

Problématique : en quoi peut-on parler de la construction d'une souveraineté nationale à travers la monarchie constitutionnelle ?

- A. *Les causes de la Révolution.*
- B. *Des premiers événements révolutionnaires.*
- C. *La DDHC et ses conséquences.*

PPO : Madame Roland

Une nouvelle
conception
de la nation....

II. Vers la république.

Problématique : comment la république devient elle légitime ?

- A. *La mort du Roi ou l'échec de la monarchie constitutionnelle.*
- B. *La mise en place de la République.*
- C. *Une république fragile.*

PPO : le procès et la mort de Louis XVI

... qui s'installe
avec la
République....

III. Vers l'empire.

Problématique : Peut-on dire que Napoléon apporte l'égalité aux citoyens ?

- A. *Bonaparte et la fin de la révolution.*
- B. *Napoléon Ier conforte l'héritage révolutionnaire.*
- C. *La fragilité de l'empire napoléonien.*

PPO : le Code civil

.... et est en partie
confortée par
Napoléon.

Document 1 : Peinture représentant Louis XIV, réalisée en 1701 par Hyacinthe Rigaud.



Questions document 1

1. Quelle est la posture du Roi ?
2. Quels sont les pouvoirs du Roi représentés sur cette peinture ?
3. A votre avis, où peut-on voir cette peinture ?
4. A partir de là, pourquoi peut-on parler d'une monarchie absolue ?

Questions document 2

1. Quelles sont les grandes valeurs présentes dans ce texte ?
2. D'où viennent ces valeurs ?
3. Dans quel texte français va-t-on pouvoir les retrouver ?

Document 2 : Déclaration d'indépendance des Etats-Unis, 4 juillet 1776

Nous tenons pour évidentes pour elles-mêmes les vérités suivantes : tous les hommes sont créés égaux ; ils sont doués par leur Créateur de certains droits inaliénables ; parmi ces droits se trouvent la vie, la liberté et la recherche du bonheur. Les gouvernements sont établis parmi les hommes pour garantir ces droits, et leur juste pouvoir émane du consentement des gouvernés. Toutes les fois qu'une forme de gouvernement devient destructive de ce but, le peuple a le droit de la changer ou de l'abolir et d'établir un nouveau gouvernement, en le fondant sur les principes et en l'organisant en la forme qui lui paraîtront les plus propres à lui donner la sûreté et le bonheur. La prudence enseigne, à la vérité, que les gouvernements établis depuis longtemps ne doivent pas être changés pour des causes légères et passagères, et l'expérience de tous les temps a montré, en effet, que les hommes sont plus disposés à tolérer des maux supportables qu'à se faire justice à eux-mêmes en abolissant les formes auxquelles ils sont accoutumés. Mais lorsqu'une longue suite d'abus et d'usurpations, tendant invariablement au même but, marque le dessein de les soumettre au despotisme absolu, il est de leur droit, il est de leur devoir de rejeter un tel gouvernement et de pourvoir, par de nouvelles sauvegardes, à leur sécurité future.

Traduite en français par Thomas Jefferson (1743-1826), principal auteur de la Déclaration, 3ème président des Etats-Unis (1801-1809)

Document 3 : Le fisc royal face aux difficultés économiques

Les récoltes en froment, en seigle, en blé noir et en avoine ont manqué de moitié dans le courant de 1788, dans toute l'élection d'Aurillac. Les froments, dans quelques paroisses, n'ont peut-être pas autant souffert que les seigles, parce qu'ils avaient été semés plus tôt et parce que les terres fromentales sont ordinairement très fortes et situés dans les vallons moins exposés à la sécheresse. Mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'existe pas de paroisses qui n'aient éprouvé une grande disette de blé occasionnée par les pluies d'automne de 1787, qui ont noyé les semences faites et empêché celles qui restaient à faire, et par les pluies du printemps suivant, auxquelles ont succédé les ouragans et la sécheresse qui ont beaucoup nui à la fleur des blés et ont desséché la tige et l'épi. (...) Toutes les paroisses où les intempéries des saisons ont fait manquer les récoltes en blé se sont plaintes verbalement au bureau de la commission intermédiaire d'Aurillac quoiqu'elles n'aient pas toutes présenté de requêtes et il paraît juste de les faire participer aux mêmes remises que la commission intermédiaire provinciale a jugées indispensables d'accorder aux paroisses qui se sont plaintes par requête.

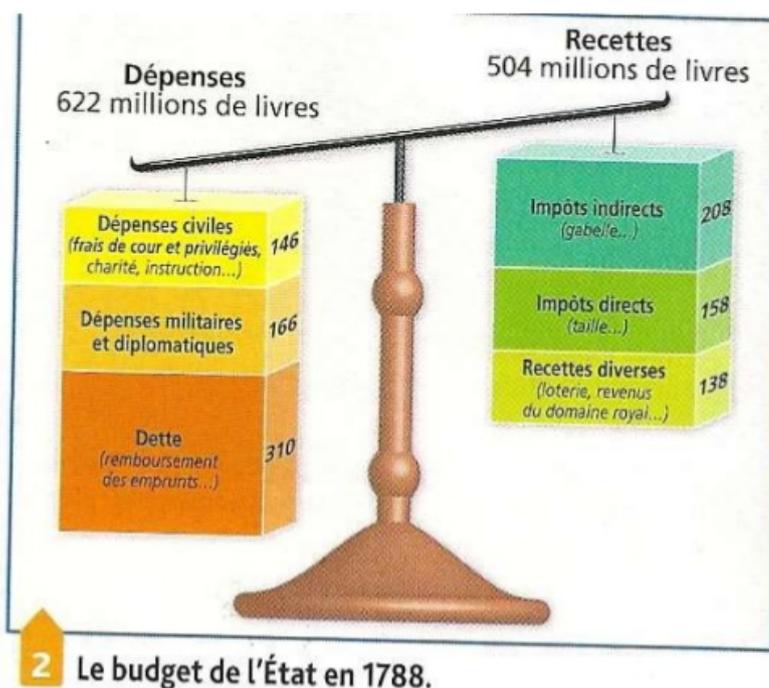
Rapport du contrôleur du vingtième de l'élection d'Aurillac,
Archives départementales du Cantal, 1788.

Questions document 3 :

1. Quelles sont les difficultés mises en avant par ce texte ?
2. Pourquoi parle-t-on de remises ? De quoi s'agit-il ?

Questions document 4 :

1. D'après cette balance quelle est la situation de l'Etat français en 1788 ?
2. A quoi est consacré l'essentiel des dépenses ?
3. D'où viennent la plus grande partie des recettes ?



Document 5 : Tableau établi à partir d'un livre de Jean Pierre Jessenne, *Révolution et Empire 1783-1815*, Paris, mars 2009

Nombre de députés par ordre	Composition de chaque ordre	Suffrages selon la procédure de vote	
		Vote par ordre ¹	Vote par tête ²
Clergé : 331	<ul style="list-style-type: none"> • Haut clergé (évêques, archevêques, abbés) : 107 • Bas clergé (surtout curés) : 224 	1	331/1296
Noblesse : 311	<ul style="list-style-type: none"> • Nobles prêts à des réformes libérales : 90. 	1	311/1296
Tiers état : 654	<ul style="list-style-type: none"> • Non nobles 622 dont : <ul style="list-style-type: none"> - Exploitants agricoles aisés : 40. - Avocats et hommes de loi : 337. - Clergé : 2 (dont abbé Sieyès) - Autres bourgeois : 243 • Nobles : 32 (dont le comte de Mirabeau) 	1	654/1296

¹ Comme le veut la tradition

² Réforme réclamée par le tiers état

Document 6 : La DDHC du 26 août 1789

(...)

Article 1er

Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Article 2

Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression.

Article 3

Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

Article 4

La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

Article 5

La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

Article 6

La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens étant égaux à ses yeux

sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.

Article 7

Nul homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la loi, et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être punis ; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la loi doit obéir à l'instant : il se rend coupable par la résistance.

Article 8

La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée.

Article 9

Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.

Article 10

Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

Article 11

La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

Article 12

La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique : cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée.

Article 13

Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.

Article 14

Tous les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

Article 15

La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

Article 16

Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution.

Article 17

La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

Questions

1. Que signifie le premier article ?
2. Quels sont les grands thèmes abordés par ces 17 articles ?
3. Associer les articles à chacun des grands thèmes.

Il va s'agir ici de notre premier TD. Ces TD auront deux parties. Une première partie obligatoire (réalisée en classe) et une deuxième partie facultative (à réaliser à la maison). La partie obligatoire pourra vous permettre d'obtenir jusqu'à 3 points bonus et la partie facultative vous permettra d'obtenir une note sur 20 qui ne comptera que si elle fait progresser votre moyenne.

Frise 1 : Temps court, le temps de l'événement

Le basculement
(réalisée avec le professeur)

5 mai 1789 : Etats généraux
14 juillet 1789 : Prise de la Bastille
Nuit du 4 août 1789 : Abolition des privilèges
10 août 1792 : Arrestation du roi après la prise des Tuileries
22 septembre 1792 : Proclamation de la République
21 janvier 1793 : Exécution de Louis XVI

Prise de la Bastille et arrestation du gouverneur



Frise 2 : Temps moyen
(TD obligatoire)

mai-août 1789 : les premiers temps de la révolution
août 1792-janvier 1793 : la fin de la monarchie
juillet 1789 à septembre 1791 : assemblée nationale constituante
octobre 1791 à septembre 1792 : assemblée nationale législative
septembre 1792 à octobre 1795 : la Convention
octobre 1795 à novembre 1799 : le Directoire
juillet 1793 : la France assiégée
septembre 1793 à juillet 1794 : la Terreur
27 juillet 1794 : chute de Robespierre

Frise 3 : Le temps long
L'évolution de la structure
(TD facultatif)

France

Règne de Louis XIV (1643-1715)
Règne de Louis XV (1715-1774)
Règne de Louis XVI (1774-1792)
XVIIIème siècle : le siècle des Lumières
mai 1789 : convocation des Etats généraux.
Ancien régime : jusqu'en 1789
Monarchie constitutionnelle : juillet 1789 à septembre 1792
Première république : septembre 1792 à novembre 1799
Consulat : novembre 1799 à décembre 1804
Empire : décembre 1804 à 1815

Angleterre et Amérique

1649 : Exécution de Charles Ier d'Angleterre
1679 : Habeas Corpus
1688 : Glorieuse Révolution
1689 : Bill of Rights
1776 : déclaration d'indépendance des 13 colonies anglaises.
1787 : Adoption de la constitution des Etats-Unis d'Amérique.
1775-1783 : guerre d'indépendance

H T1 C1 : PPO 1, MME ROLAND, UNE RÉVOLUTIONNAIRE DU PEUPLE ?

Problématique : est-ce que la révolutionnaire et républicaine Mme Roland est une femme du peuple ?

Consignes : groupe de 2 ou 3, 15 mn pour analyser les trois documents en cherchant à répondre à la problématique, 15 mn de débat en classe entière.

Document 1 : Pendant la Révolution, Madame Roland anime un salon où elle reçoit les principales figures des Girondins, à l'image du député Jacques Pierre Brissot.

Brissot vint nous visiter [...]. Il nous fit connaître ceux des députés que d'anciennes relations ou la seule conformité des principes et le zèle de la chose publique réunissaient fréquemment pour conférer sur elle. Il fut même arrangé que l'on viendrait chez moi quatre fois la semaine dans la soirée, parce que j'étais sédentaire, bien logée, et que mon appartement se trouvait placé de manière à n'être fort éloigné d'aucun de ceux qui composaient ces petits comités.

Cette disposition me convenait parfaitement ; elle me tenait au courant des choses auxquelles je prenais un vif intérêt ; elle favorisait mon goût pour suivre les raisonnements politiques et étudier les hommes. Je savais quel rôle convenait à mon sexe, et je ne le quittai jamais. Les conférences se tenaient en ma présence sans que j'y prisse aucune part ; placée hors du cercle et près d'une table, je travaillais des mains, ou faisais des lettres, tandis que l'on délibérait ; mais eussé-je expédié dix missives, ce qui m'arrivait quelquefois, je ne perdais pas un mot de ce qui se débitait, et il m'arrivait de me mordre les lèvres pour ne pas dire le mien. [...] Là, on examinait l'état des choses, celui de l'Assemblée, ce qu'il conviendrait de faire, comment on pourrait le proposer, les intérêts du peuple, la marche de la cour, la tactique des individus. Ces conférences m'intéressaient beaucoup, et je ne les aurais pas manquées, quoique je ne m'écartasse jamais du rôle qui convenait à mon sexe.

Manon Roland, *Mémoires*, publication posthume.



Document 2 : Anonyme, Portrait de Manon Roland, v. 1790, huile sur toile, musée Lambinet, Versailles.

Manon Roland est représentée sur ce tableau vêtue d'un costume de citoyenne, proche des habitudes populaires.

Document 3 : Article du journal *Le Père Duchesne*, n°202, décembre 1792

« Nous avons détruit la royauté, et, foutre, nous laissons s'élever à sa place une autre tyrannie plus odieuse encore. La tendre moitié du vertueux Roland mène aujourd'hui la France à la lisière comme les Pompadour et les Dubarry, Brissot est le Grand écuyer de cette nouvelle reine, Louvet son chambellan, Buzot le grand chancelier (...). Telle est foutre aujourd'hui la nouvelle cour qui fait maintenant la pluie et le beau temps dans la Convention et dans les départements. Elle soutient tous les soirs à l'heure des chauves-souris, dans le même lieu où Antoinette manigançait une nouvelle Saint-Barthélémy, avec le comité autrichien. Comme la ci-devant reine, madame Coco* étendue sur un sofa, entourée de tous ces beaux esprits, raisonne à perte de vue sur la guerre, la politique, les subsistances. »

* surnom de Mme Roland

Problématique : en quoi la mort du Roi sert-elle la mise en place de la République ?

Consignes : par groupe de 2 ou 3, analyser les documents, préparer le débat.

Document 1 : Discours sur le jugement de Louis XVI (1ère intervention) prononcé à la tribune de la Convention le 3 décembre 1792 par Robespierre.

2. L'assemblée a été entraînée, à son insu, loin de la véritable question. Il n'y a point ici de procès à faire. Louis n'est point un accusé. Vous n'êtes point des juges. Vous n'êtes, vous ne pouvez être que des hommes d'État, et les représentants de la nation. Vous n'avez point une sentence à rendre pour ou contre un homme, mais une mesure de salut public à prendre, un acte de providence nationale à exercer.

3. Un roi détrôné, dans la république, n'est bon qu'à deux usages : ou à troubler la tranquillité de l'État et à ébranler la liberté, ou à affermir l'une et l'autre à la fois. Or, je soutiens que le caractère qu'a pris jusqu'ici votre délibération va directement contre ce but. En effet, quel est le parti que la saine politique prescrit pour cimenter la république naissante ? C'est de graver profondément dans les coeurs le mépris de la royauté, et de frapper de stupeur tous les partisans du roi.

4. Donc, présenter à l'univers son crime comme un problème, sa cause comme l'objet de la discussion la plus imposante, la plus religieuse, la plus difficile qui puisse occuper les représentants du peuple français ; mettre une distance incommensurable entre le seul souvenir de ce qu'il fut, et la dignité d'un citoyen, c'est précisément avoir trouvé le secret de le rendre encore dangereux à la liberté.

5. Louis fut roi, et la république est fondée : la question fameuse qui vous occupe est décidée par ces seuls mots. Louis a été détrôné par ses crimes : Louis dénonçait le peuple français comme rebelle : il a appelé, pour le châtier, les armes des tyrans ses confrères ; la victoire et le peuple ont décidé que lui seul était rebelle : Louis ne peut donc être jugé : il est déjà condamné, ou la république n'est point absoute.

6. Proposer de faire le procès à Louis XVI, de quelque manière que ce puisse être, c'est rétrograder vers le despotisme royal et constitutionnel ; c'est une idée contre-révolutionnaire, car c'est mettre la révolution elle-même en litige. En effet, si Louis peut être encore l'objet d'un procès, il peut être absous ; il peut être innocent : que dis-je ? il est présumé l'être jusqu'à ce qu'il soit jugé : mais si Louis est absous, si Louis peut être présumé innocent, que devient la révolution ?

Document 2 : A consulter sur internet

<https://www.histoire-image.org/fr/etudes/condamnation-louis-xvi>

Document 3 : Procès verbal de la séance de la Convention, Bertrand Barère, 11 décembre 1793.

Représentants, vous allez exercer le droit de justice nationale ; vous répondrez à tous les citoyens de la République de la conduite ferme et sage que vous allez tenir dans cette occasion importante. L'Europe vous observe. L'histoire recueille vos pensées, vos actions. L'incorruptible postérité vous jugera avec une sévérité inflexible. Que votre attitude soit conforme aux nouvelles fonctions que vous allez remplir. L'impassibilité et le silence le plus profond conviennent à des juges. La dignité de votre séance doit répondre à la majesté du peuple français. Il va donner par votre organe une grande leçon aux rois et un exemple utile à l'affranchissement des nations. » Ainsi s'ouvre le procès du roi à la Convention, le 11 décembre 1792.

H T1 C1 : LES DOCUMENTS SUR LA TERREUR

Document 2 : Organigramme du Directoire



Questions

1. Quels sont les éléments qui montrent que le Directoire veut éviter une nouvelle dictature ?
2. Est-ce que ce système est démocratique ?

Document 1 : La loi des suspects, décret du
17 septembre 1793

*DÉCRET qui ordonne l'arrestation des Gens
suspects.*

Du 17 Septembre 1793.

LA Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de législation sur le mode d'exécution de son décret du 12 août dernier, décrète ce qui suit :

ART. I.^{er} Immédiatement après la publication du présent décret, tous les gens suspects qui se trouvent dans le territoire de la République, et qui sont encore en liberté, seront mis en état d'arrestation.

II. Sont réputés gens suspects : 1.^o ceux qui, soit par leur conduite, soit par leurs relations, soit par leurs propos ou leurs écrits, se sont montrés partisans de la tyrannie ou du fédéralisme, et ennemis de la liberté ; 2.^o ceux qui ne pourront pas justifier de la manière prescrite par la loi du 21 mars dernier, de leurs moyens d'exister et de l'acquit de leurs devoirs civiques ; 3.^o ceux à qui il a été refusé des certificats de civisme ; 4.^o les fonctionnaires publics suspendus ou destitués de leurs fonctions par la Convention nationale ou par ses commissaires, et non réintégrés, notamment ceux qui ont été ou doivent être destitués en vertu de la loi du 14 août dernier ; 5.^o ceux des ci-devant nobles, ensemble les maris, femmes, pères, mères, fils ou

17 Septembre 1793.

279

filles, frères ou sœurs, et agens d'émigrés, qui n'ont pas constamment manifesté leur attachement à la révolution ; 6.^o ceux qui ont émigré dans l'intervalle du premier juillet 1789 à la publication de la loi du 8 avril 1792, quoiqu'ils soient rentrés en France dans le délai fixé par cette loi, ou précédemment.

Questions :

1. Faire la liste des personnes suspectes.
2. Au total qui peut-être suspecté d'après ce texte ?

Contextualisation : La Révolution Française a proclamé l'égalité des citoyens devant la loi mais un problème important existe en effet le droit en France est très divers :

- Une partie est un droit écrit.
- Une partie relève des coutumes qui peuvent être très différentes selon les provinces.

La Convention a commencé un travail d'unification du droit mais celui-ci n'a pas été achevé. Napoléon Bonaparte le relance dès 1800. Il confie à Jean-Etienne-Marie Portalis la mission de rédiger ce code qu'on appelle, encore aujourd'hui, le code civil. Ce dernier est promulgué le 21 mars 1804. Il comporte 2281 articles. La question à se poser est bien sûr : est-ce un code qui confirme les acquis de 1789 ou est-ce un code qui veut garder un ordre social très classique (hérité en partie de l'ancien régime) ? En tous les cas, ce code a un fort retentissement en Europe. Il se diffuse en Italie, en Espagne, au Portugal, aux Pays-Bas, en Pologne, etc. De plus ce code est venu jusqu'à nous car vous allez constater que certains articles sont encore valables aujourd'hui.

Consignes : Ce travail se fait en deux temps.

- Analyse du code civil. Pendant 30 minutes vous allez consulter en ligne les articles du code civil retenus dans la liste jointe (source : https://fr.wikisource.org/wiki/Code_civil_des_Français_1804/Texte_entier). Vous devez étudier ces articles en essayant de vous positionner par rapport à la question : est-ce un texte qui consolide les acquis de la Révolution ou est-ce un texte qui maintient les inégalités ? (vous avez la possibilité de mettre le thème dans la case prévue à cet effet).
- Débat. Un débat aura lieu pour confronter les points de vue autour de la question évoquée. Il faut que vous ayez retenu des articles qui confortent/valident votre point de vue.

Liste des articles à étudier

1	214	377	1598
2	228	378	1603
8	229	477	1702
9	230	488	1713
11	231	538	1832
55	234	544	1877
58	298	545	1880
74	312	668	1892
77	333	673	1905
108	343	681	1965
141	371	713	1966
144	372	1048	1967
206	373	1382	2270
212	375	1385	
213	376	1594	

Plan du cours

I. L'Europe du congrès de Vienne au printemps des peuples.

- A. *L'ordre de Vienne.*
- B. *La montée des revendications libérales.*
- C. *Le mouvement des nationalités.*
 - 1. La lutte des Grecs pour l'indépendance.
 - 2. Entre espoirs et déceptions, le mouvement des nationalités en Europe.

II. La France entre restauration et révolution.

- A. *Le retour des Rois (1814 - 1830)*
- B. *Les Trois glorieuses.*
- C. *D'une révolution à l'autre (1830 - 1848).*
 - 1. La révolution inachevée (1830 - 1835).
 - 2. Le durcissement du régime et la crise finale (1835 - 1848).

Les activités

ACTIVITÉ 1 : LES INFORMATIONS À TRIER

Jules César	1ère Guerre mondiale	Metternich	Charles X
Louis XVI	Esclavage	Grèce	Allemagne
Pangermanisme	Napoléon	Révolution	Monarchie
Guerre	frontière	Chios	Les Trois Glorieuses
Afrique	Réactionnaires	Congrès de Vienne	Delacroix
Picasso	Risorgimento	Colomb	Berlin
Ultra libéraux	Conservateurs	charbonnerie	
séparation des pouvoirs	girondins	montagnards	jacobins
réactionnaires	plaine	Amérique	Lafayette
Pologne	Belgique	Italie	Allemagne
bicamérisme	députés	souveraineté nationale	démocratie
RÉPUBLIQUE	ASSEMBLÉE NATIONALE	DIRECTOIRE	CONVENTION

DOCUMENT À ÉTUDIER

LOUIS, Par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, À tous ceux qui ces présentes verront, salut.(...)

Préambule

La paix était le premier besoin de nos sujets, nous nous en sommes occupés sans relâche ; et cette paix si nécessaire à la France comme au reste de l'Europe est signée. Une Charte constitutionnelle était sollicitée par l'état actuel du Royaume ; nous l'avons promise et nous la publions. Nous avons considéré que, bien que l'autorité tout entière résidât en France dans la personne du Roi, nos prédécesseurs n'avaient point hésité à en modifier l'exercice suivant la différence des temps. (...) Nous avons dû, à l'exemple des rois nos prédécesseurs, apprécier les effets du progrès toujours croissant des lumières, les rapports nouveaux que ces progrès ont introduits dans la société, la direction imprimée aux esprits depuis un demi-siècle, et les graves altérations qui en sont résultées. Nous avons reconnu que le vœu de nos sujets pour une Charte constitutionnelle était l'expression d'un besoin réel ; mais en cédant à ce vœu nous avons pris toutes les précautions pour que cette Charte fût digne de nous et du peuple auquel nous sommes fiers de commander. (...) En même temps que nous reconnaissons qu'une constitution libre et monarchique devait remplir l'attente de l'Europe éclairée, nous avons dû nous souvenir aussi que notre premier devoir envers nos peuples était de conserver pour leur propre intérêt les droits et les prérogatives de notre couronne. Nous avons espéré qu'instruits par l'expérience, ils seraient convaincus que l'autorité suprême peut seule donner aux institutions qu'elle établit la force, la permanence et la majesté dont elle est elle-même revêtue ; qu'ainsi lorsque la sagesse des rois s'accorde librement avec le vœu des peuples, une Charte constitutionnelle peut être de longue durée ; mais que quand la violence arrache des concessions à la faiblesse du Gouvernement, la liberté publique n'est pas moins en danger que le trône même. Sûr de nos intentions, fort de notre conscience, nous nous engageons devant l'Assemblée qui nous écoute à être fidèle à cette Charte constitutionnelle, nous réservant d'en jurer le maintien avec une nouvelle solennité devant les autels de celui qui pèse dans la même balance les rois et les nations. À ces causes, nous avons volontairement, et par le libre exercice de notre autorité royale, accordé et accordons, fait concession et octroi à nos sujets tant pour nous que pour nos successeurs, et à toujours de la Charte constitutionnelle qui suit :

Droits publics des Français.

Article 1. Les Français sont égaux devant la loi, quels que soient d'ailleurs leurs titres et leurs rangs.

Article 2. Ils contribuent indistinctement, dans la proportion de leur fortune, aux charges de l'État.

Article 3. Ils sont tous également admissibles aux emplois civils et militaires.

Article 4. Leur liberté individuelle est également garantie, personne ne pouvant être poursuivi ni arrêté que dans les cas prévus par la loi et dans la forme qu'elle prescrit.

Article 5. Chacun professe sa religion avec une égale liberté, et obtient pour son culte la même protection.

Article 6. Cependant la religion catholique, apostolique et romaine est la religion de l'État.

Article 7. Les ministres de la religion catholique, apostolique et romaine et ceux des autres cultes chrétiens reçoivent seuls des traitements du trésor royal.

Article 8. Les Français ont le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions, en se conformant aux lois qui doivent réprimer les abus de cette liberté.

Article 9. Toutes les propriétés sont inviolables, sans aucune exception de celles qu'on appelle nationales, la loi ne mettant aucune différence entre elles.

Article 10. L'État peut exiger le sacrifice d'une propriété pour cause d'intérêt public légalement constaté ; mais avec une indemnité préalable.

Article 11. Toutes recherches des opinions et votes émis jusqu'à la restauration sont interdites. Le même oubli est commandé aux tribunaux et aux citoyens.

Article 12. La conscription est abolie. Le mode de recrutement de l'armée de terre et de mer est déterminé par une loi.

Formes du Gouvernement du Roi.

Article 13. La personne du Roi est inviolable et sacrée. Ses ministres sont responsables. Au Roi seul appartient la puissance exécutive.

Article 14. Le Roi est le chef suprême de l'État, commande les forces de terre et de mer, déclare la guerre, fait les traités de paix, d'alliance et de commerce, nomme à tous les emplois de l'administration publique, et fait les règlements et ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois et la sûreté de l'État.

Article 15. La puissance législative s'exerce collectivement par le Roi, la Chambre des Pairs et la Chambre des Députés des départements.

Article 16. Le Roi propose la loi.

Article 17. La proposition de la loi est portée, au gré du Roi, à la Chambre des pairs ou à celles des députés, excepté la loi de l'impôt, qui doit être adressée d'abord à la Chambre des députés.

Article 18. Toute loi doit être discutée et votée librement par la majorité de chacune des deux Chambres.

Article 19. Les Chambres ont la faculté de supplier le Roi de proposer une loi sur quelque objet que ce soit, et d'indiquer ce qu'il leur paraît convenable que la loi contienne.

Article 20. Cette demande pourra être faite par chacune des deux Chambres, mais après avoir été discutée en comité secret. Elle ne sera envoyée à l'autre Chambre, par celle qui l'aura proposée, qu'après un délai de dix jours.

Article 21. Si la proposition est adoptée par l'autre Chambre, elle sera mise sous les yeux du Roi ; si elle est rejetée, elle ne pourra être représentée dans la même session.

Article 22. Le Roi, seul, sanctionne et promulgue les lois.

Donné à Paris en l'an de grâce dix-huit cent quatorze, et de notre règne le dix-neuvième.
Signé Louis.

QUELQUES PISTES POUR VOUS AIDER

- Il s'agit d'un texte complexe. D'un côté ce texte marque la disparition de la souveraineté nationale et de la séparation des pouvoirs au profit du monarque qui exerce le pouvoir exécutif. D'un autre côté ce texte marque le développement d'un régime parlementaire.
- Ce texte met en avant le bicamérisme (c'est-à-dire l'existence de deux chambres) mais les ministres ne sont pas responsables devant la chambre.
- Les députés sont élus au suffrage censitaire.
- Le roi prête serment sur la Charte et cela valide la mise en place d'une monarchie constitutionnelle.
- Ce texte est aussi un texte de compromis pour stabiliser le pays après une vingtaine d'années de troubles.
- C'est un texte fondamental car il a été appliqué pendant 33 ans mais c'est un texte ambigu car, pour les royalistes, il rétablit la prérogative royale et, pour les libéraux, il établit un lien entre le roi et la nation.

PROBLÉMATIQUE : En quoi la charte de 1814 est-elle un compromis entre la monarchie absolue et les principes de 1789 ?

TD OBLIGATOIRE

Vous devez faire, pour ce TD obligatoire, deux choses :

- Réaliser un tableau avec d'un côté les éléments prélevés dans le document et d'un autre côté les connaissances que vous pouvez utiliser pour les éclairer, les expliquer.

<u>Les éléments venus de la charte</u>	<u>Les connaissances</u>

- Proposer un plan pour répondre à la problématique.

TD FACULTATIF

Pour la partie facultative, vous devez réaliser le développement complet qui permettrait de répondre à la problématique.

DOCUMENT 2 : DÉCLARATION RÉDIGÉE PAR A. THIERS (affichée dans Paris au matin du 30 juillet 1830)

"Charles X ne peut plus rentrer dans Paris: il a fait couler le sang du peuple. La République nous exposerait à d'affreuses divisions; elle nous brouillerait avec l'Europe. Le duc d'Orléans est un prince dévoué à la cause de la Révolution. Le duc d'Orléans ne s'est jamais battu contre nous. Le duc d'Orléans était à Jemmappes. Le duc d'Orléans a porté au feu les couleurs tricolores, le duc d'Orléans seul peut les porter encore; nous n'en voulons pas d'autres. Le duc d'Orléans s'est prononcé; il accepte la Charte comme nous l'avons toujours voulue et entendue. C'est du peuple français qu'il tiendra sa couronne ».



DOCUMENT 3 : VOILÀ LE ROI QU'IL NOUS FALLAIT, LOUIS-PHILIPPE ET LA FAYETTE, ESTAMPE, BOULAY, VERS 1830, PARIS, MUSÉE CARNAVALET.

Pour vous aider, l'année 1830 en détails.

16 mars : 221 députés votent la défiance contre Charles X.

16 mai : Charles X dissout la chambre des députés. 274 députés contre Charles X.

25 juillet : Les 4 ordonnances prises par Charles X.

26 juillet : les journalistes organisent la résistance au coup d'Etat.

27/29 juillet : Paris connaît trois journées révolutionnaires (environ 1000 morts) et le régime est renversé

31 juillet : le pouvoir est remis au duc d'Orléans qui jure fidélité à la charte par la Fayette

9 août : le nouveau roi Louis Philippe jure fidélité à la Charte

DOCUMENT 4 : 28 JUILLET 1830, LA LIBERTÉ GUIDANT LE PEUPLE, EUGÈNE DELACROIX, HUILE SUR TOILE, 1830, PARIS, MUSÉE DU LOUVRE

Extraits de la correspondance de Delacroix.

Juillet 1830 : « Nous avons été pendant trois jours au milieu de la mitraille et des coups de fusils, car on se battait partout. Le simple promeneur comme moi avait une chance d'attraper une balle, ni plus ni moins que les héros improvisés qui marchaient à l'ennemi avec des morceaux de fer emmanchés dans des manches à balais. Jusqu'ici, tout va le mieux du monde. Tout ce qu'il y a de bon sens espère que les faiseurs de république consentiront à se tenir au repos »



18 octobre 1830 à son frère : « J'ai entrepris un sujet moderne, une barricade, et si je n'ai pas vaincu pour la patrie, au moins peindrai-je pour elle ».

Consignes : A partir des différents documents, de la peinture et de la petite chronologie, vous devez rédiger un texte expliquant l'épisode des Trois glorieuses.

Chapitre 1 : Les villes et les métropoles dans le monde

Plan du cours

I - L'urbanisation du monde

A - Une urbanisation croissante et contrastée

1. La transition urbaine
2. Une transition inachevée

B - Des mégapoles spectaculaires

1. Les 10 villes les plus peuplées
2. Les défis du gigantisme

II - Le poids croissant des métropoles à l'échelle mondiale

A - Mondialisation et métropolisation

1. Les villes mondiales, résultat et moteur de la mondialisation
2. L'archipel métropolitain mondial

B - La diversité des métropoles

Vocabulaire : mots et notions à connaître

- ✓ **ville** : terme du langage courant qui désigne le lieu de concentration des hommes et des richesses ; les géographes lui préfèrent la notion d'aire urbaine (comprenant la ville-centre et l'espace qui lui est lié et qu'elle polarise).
- ✓ **métropole** : de « meter » (mère) et « polis » (ville), ville qui exerce des fonctions de commandement, d'organisation et d'impulsion sur un espace donné (le monde, une région, ...)
- ✓ **métropolisation** : processus de concentration de plus en plus grande de la population, des activités et des fonctions de commandement au profit des plus grandes villes.
- ✓ **mégapole** : très grande ville avec plus de 10 millions d'habitants selon l'ONU
- ✓ **mégapole** : région urbaine qui s'étend de manière quasi-continue sur plusieurs centaines de kilomètres et qui comprend plusieurs métropoles reliées entre elles (transport, communications)
- ✓ **transition urbaine** : passage d'une population majoritairement rurale à une population majoritaire urbaine
- ✓ **urbanisation** : augmentation de la population urbaine et du fait urbain ; extension de l'espace urbanisé au détriment des espaces ruraux environnants
- ✓ **mondialisation** : c'est l'ensemble des processus facilitant la mise en relation des sociétés du monde entier par l'intensification et la fluidification des échanges ; la « globalisation » (anglicisme) désigne plutôt la mondialisation financière.

ACTIVITÉ INTRODUCTIVE 1 : UNE IMAGE POUR DIRE LA VILLE

Consigne : quelle photo définit le mieux ce qu'est une ville pour vous ?



ACTIVITÉ INTRODUCTIVE 2 : DES MOTS POUR DIRE LA MÉTROPOLE

Consigne : Entourez les trois mots du nuage ci-dessous que vous associez le plus à ce qu'est une métropole pour vous et illustrez par un exemple de métropole de votre choix.

VILLE TRÈS PEUPLÉE

ETALEMENT URBAIN

INÉGALITÉS

RÉGION URBAINE FINANCE

QUARTIER INFORMEL

RICHESSSE

CONNEXION CAPITALE

PÔLE

GRATTE-CIEL

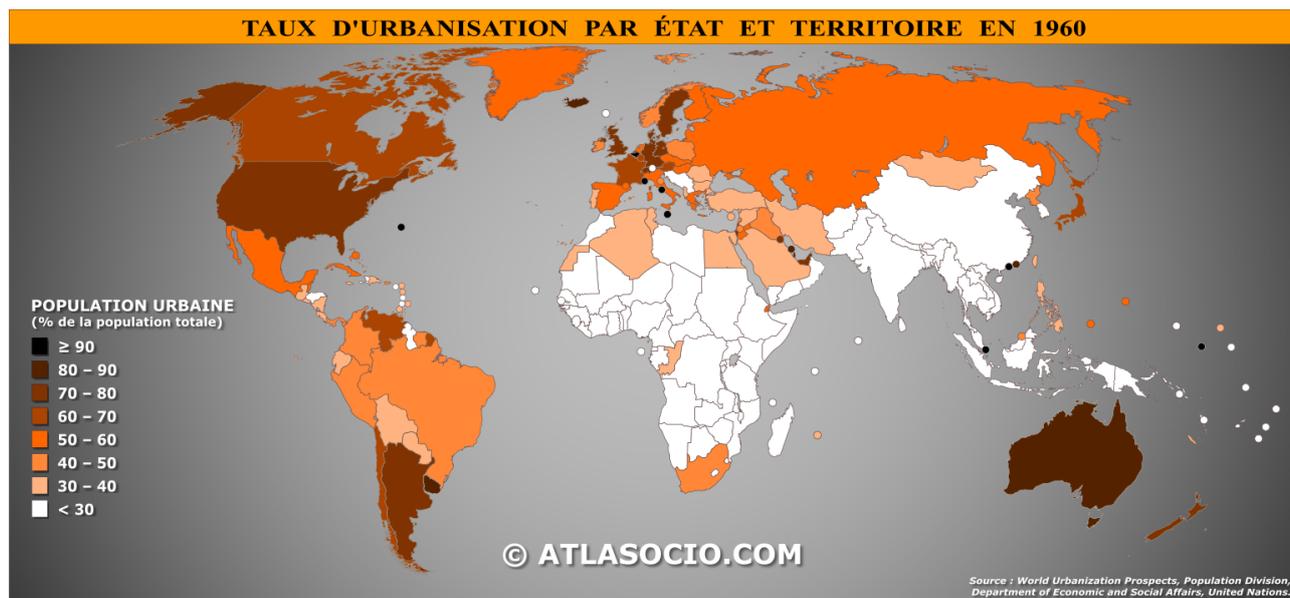
PUISSANCE

RÉSEAU

MONDIALISATION

INFLUENCE

Document 2 - L'urbanisation du monde par les cartes (I - A)

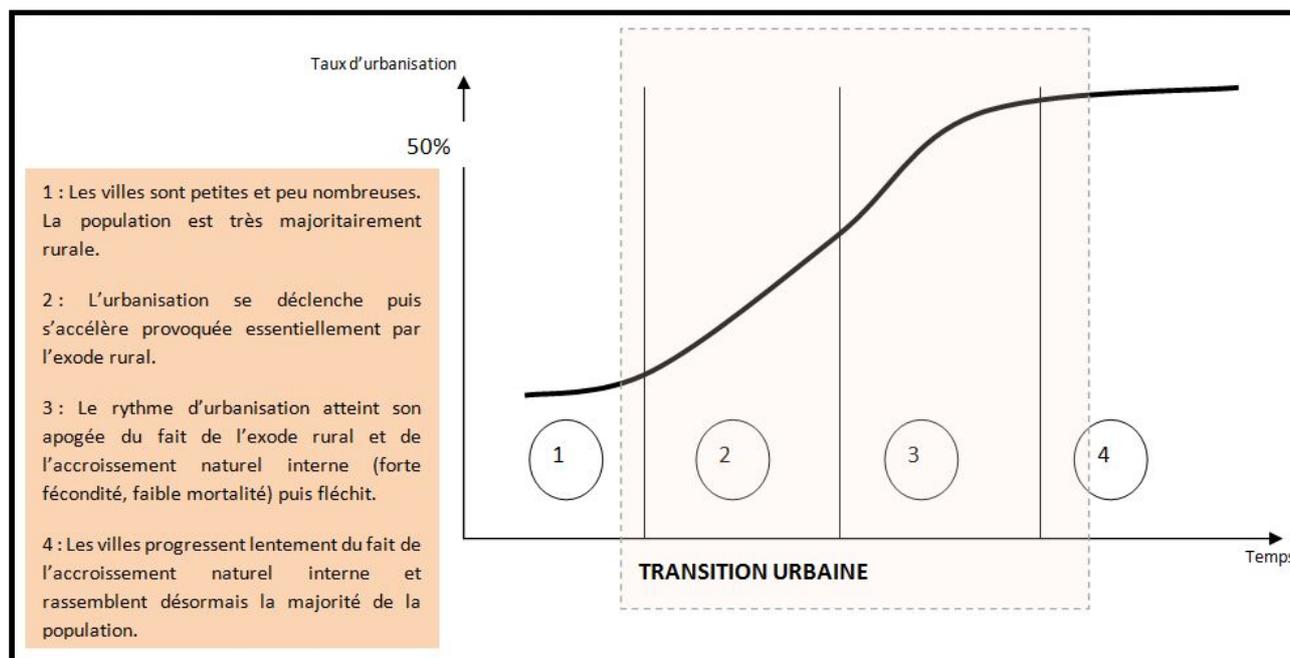


Cartes extraites du site internet de l'Atlas Sociologique Mondial ; source des données : ONU.

Question sur les documents 1 et 2 :

1. Dans quelles grandes régions du monde trouve-t-on les Etats où la population urbaine est déjà majoritaire en 1960 ?
2. En 2018, dans quelles régions du monde le fait urbain est-il très majoritaire et dans quelles régions du monde est-il encore inégalitaire ?
3. Quel est le principal intérêt et quelle est la principale limite de ce type de carte ?
4. A partir des documents 1 et 2, et du lexique, rédigez un petit paragraphe qui explique l'extension de l'urbanisation dans le monde et ses limites.

Document 2 - Le schéma de la transition urbaine (I - A)



Lien vers les cartes animées : <https://population.un.org/wup/Maps/>

Document 3 - Les 10 villes les plus peuplées du monde en 2018 et 2030 (I - B)

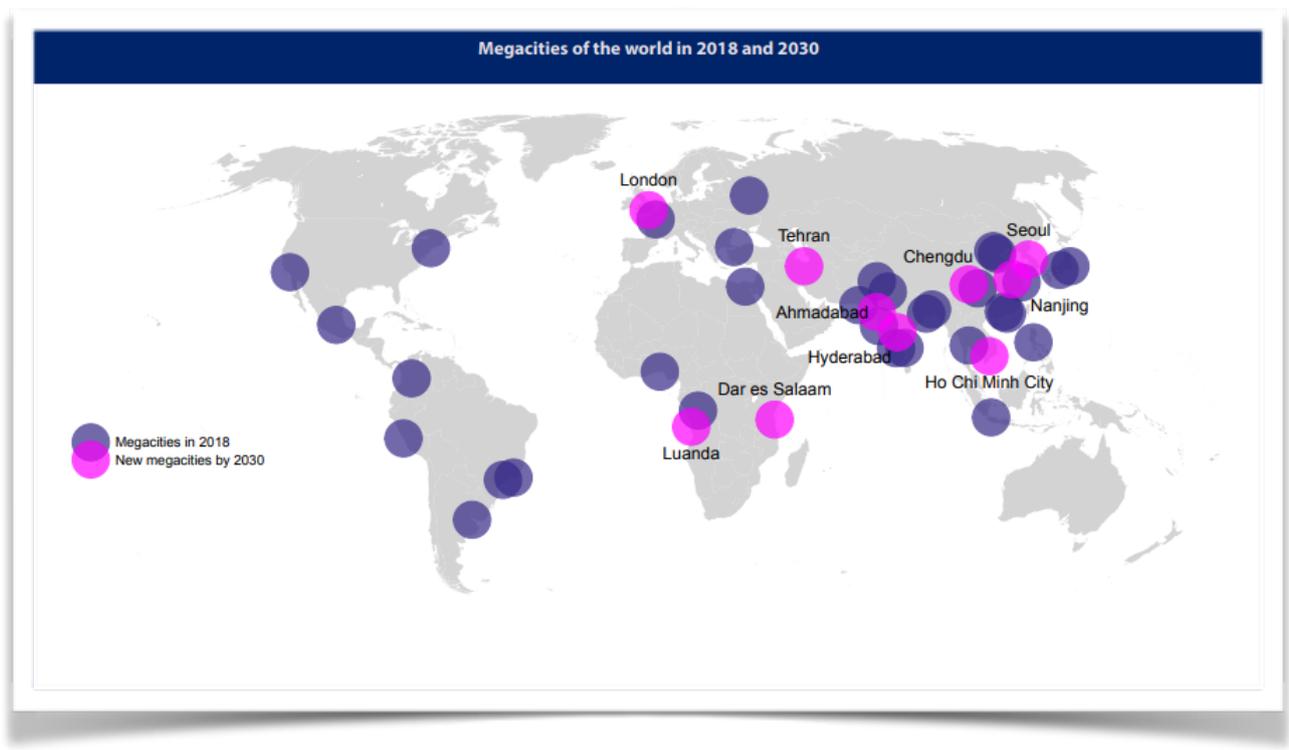
Rang	Ville	Population en 2018 (millions)	Ville	Population en 2030 (millions)
1	Tokyo (Japon)	37 468	Delhi (Inde)	38 839
2	Delhi (Inde)	28 514	Tokyo (Japon)	36 574
3	Shanghai (Chine)	25 582	Shanghai (Chine)	32 869
4	Sao Paulo (Brésil)	21 650	Dhaka (Bangladesh)	28 076
5	Mexico (Mexique)	21 581	Le Caire (Egypte)	25 517
6	Le Caire (Egypte)	20 076	Mumbai (Inde)	24 572
7	Mumbai (Inde)	19 980	Beijing (Chine)	24 282
8	Beijing (Chine)	19 618	Mexico (Mexique)	24 111
9	Dhaka (Bangladesh)	19 578	Sao Paulo (Brésil)	23 824
10	Osaka (Japon)	19 281	Kinshasa (R. D. Congo)	21 914

Source : « The World's Cities in 2018 », site internet de l'ONU.

Questions :

1. Quel constat tirez-vous de la répartition des villes par continent en 2008 ? Tous les continents sont-ils représentés ?
2. Quels sont les principaux changements qui surviennent en 2030 ?
3. Si l'on considère à présent la localisation de l'ensemble des mégapoles dans le monde (doc. 4), peut-on parler de rééquilibrage ?

Document 4 - Les mégapoles en 2018 (33) et les 10 nouvelles mégapoles d'ici 2030 (I - B)



Delhi : les défis de la croissance d'une mégapole (I - B)

Consigne :

En vous aidant des documents, vous construirez un schéma fléché qui répond à la question suivante : en quoi la croissance urbaine d'une mégapole comme Delhi a-t-elle des conséquences inégales sur les populations qui y vivent ?

Quelques règles de réalisation et d'organisation d'un schéma fléché (ou sagittal) :

- les informations ne sont pas rédigées et elles sont synthétiques ; on utilise pour cela essentiellement des noms (croissance, production, ...), pas de verbes conjugués
- les informations peuvent apparaître dans des vignettes (cadres)
- les liens entre les informations / vignettes sont soit :
 - explicatifs : on utilise alors des flèches pour montrer des relations de cause à effet / conséquence
 - illustratifs : on utilise alors des lignes simples

Document 5A - « A New Delhi¹, une vie dans la pollution », le monde.fr, 12 novembre 2019

[A Delhi], ils sont des milliers de sans-abri à vivre au ras du bitume de l'une des villes les plus polluées au monde. Des paysans des Etats voisins, obligés de quitter leurs lopins de terre, des orphelins, des malades en attente d'une prise en charge par l'hôpital public. Les carrefours, les trottoirs et les couloirs qui séparent les axes de circulation sont parsemés de matelas de fortune, d'habits accrochés au grillage. Les plus pauvres respirent les particules à pleins poumons.

Dans la mégapole de vingt millions d'habitants, la pollution est un démultiplicateur d'inégalités sociales. Il suffit de se balader dans les rues pour visualiser les strates de la société. Les rickshaws², les vendeurs de rue, les ramasseurs d'ordures, les gardiens d'immeubles vivent en permanence en extérieur, sans aucune protection. Un masque de moyenne qualité coûte 300 roupies (3,80 euros), une fortune pour ceux qui vivent avec mois de 4 000 roupies (50 euros) par mois.

Les riches Delhites respirent le même air, mais habitent les quartiers verts de New Delhi, dessinés par les Britanniques, bordés de parcs, équipent leurs appartements de purificateurs et portent des masques. Ils évitent les exercices en extérieur et fréquentent les salles de sport, travaillent dans des bureaux où l'air est filtré, et s'échappent en week-end. (...)

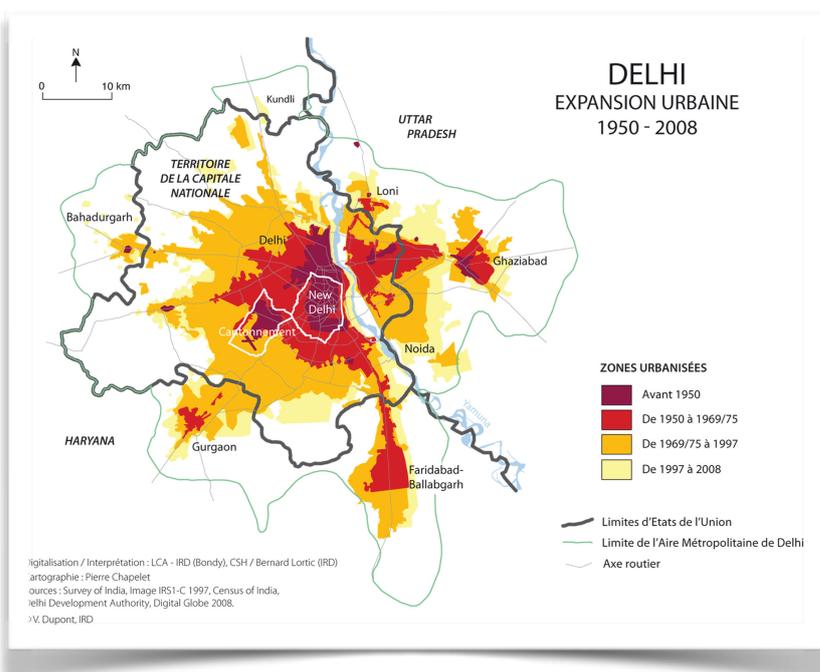
Chaque année depuis deux ans, les mêmes causes produisent les mêmes effets. New Delhi subit de mi-octobre à février une extrême pollution, en raison des brûlis des paysans dans les Etats voisins, de la congestion automobile, des industries polluantes, des chantiers et de démolition ou de la combustion des déchets. Mais rien n'est fait pour s'attaquer au problème de fond.

Il faudrait investir massivement dans les transports publics, décourager l'usage de la voiture individuelle, développer les infrastructures, comme le traitement des ordures, soutenir les paysans pour les aider à s'équiper de machines, et interdire les diesels. La mégapole est asphyxiée par les gaz d'échappement des camions hors d'âge qui circulent toute la nuit. (...)

Extraits d'un article rédigé par Sophie Landrin

1. New Delhi, ancienne capitale coloniale créée par les Britanniques au début du XXe siècle, est la capitale politique de l'Inde depuis 1947. Elle est située au sein de l'agglomération de Delhi, près du quartier de 'Old Delhi', vestige de la capitale de plusieurs empires indiens avant la colonisation.
2. Un rickshaw est un véhicule tricycle, très populaire dans les villes d'Asie, utilisé pour transporter des hommes ou des marchandises.

Document 5B - L'expansion spatiale de Delhi de 1950 à 2008 (site citego.org)



Quelques repères :

Population de Delhi
en 1950 : 1,3 million
en 1975 : 4,4 millions
en 2008 : 20,6 millions
en 2018 : 28,5 millions

Nombre d'habitants
vivant dans des taudis
(slums) en 2018 : entre
1,5 et 3 millions

Conséquence de la
pollution de l'air sur
l'espérance de vie à
Delhi : une réduction
de 10 ans en moyenne

G 1 T1 : S'APPROPRIER UNE NOTION : LA MÉTROPOLISATION (TD)

Vous allez découvrir le processus qui conduit au renforcement du poids des métropoles internationales dans le monde et en même temps les caractéristiques communes à ces métropoles. Et vous illustrerez ces découvertes d'une façon originale : en utilisant le langage cartographique. En gros, vous montrerez comment la **métropolisation** s'appuie d'une part sur la **concentration de certaines fonctions** dans quelques grandes villes et d'autre part sur la **mise en réseau des métropoles** à l'échelle mondiale.

Pour cela, vous allez étudier quatre documents, à répartir au sein du groupe, avant une discussion sur les informations à retenir, le choix des figurés et l'organisation de la légende. (une légende par groupe).

TD obligatoire : réaliser la légende d'un schéma sur la métropolisation.

TD facultatif : réaliser le schéma qui va avec la légende (travail individuel à la maison).

Document 1A - Les métropoles à l'échelle mondiale

« La métropole est avant tout un ensemble urbain de grande importance qui exerce des fonctions de commandement, d'organisation et d'impulsion sur une région et qui permet son intégration avec le reste du monde. Elle anime un système urbain plus ou moins complexe à la hiérarchisation emboîtée. Elle peut être dotée de fonctions spécialisées dans les domaines politique, économique, de l'innovation. Ses services à forte valeur ajoutée irriguent une aire plus ou moins vaste selon les échelles considérées, de l'espace régional à l'espace mondial. Une métropole internationale, de rang mondial, est dotée de fonctions directionnelles, de services supérieurs, de capacités d'innovation scientifique et technologique. Elle entretient d'importants réseaux internationaux et bénéficie d'excellentes conditions d'accessibilité, d'accueil et d'hébergement et d'effets d'images positifs. Avec la mondialisation, les métropoles possédant une influence internationale ont pris une importance croissante. Les plus grandes métropoles sont (...) des villes mondiales. Le poids et la croissance démographiques ne sont pas des critères déterminants dans la définition des métropoles. Certaines agglomérations africaines, multi-millionnaires, ne possèdent pas forcément de fonctions métropolitaines. »

<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/metropole>

Document 2B - La métropolisation

« La métropolisation est une notion forgée par extension du terme 'métropole' (étymologiquement : la ville-mère) pour désigner un processus de transformation qualitative, à la fois fonctionnelle et morphologique des très grandes villes. Par rapport au processus classique de concentration que représente la ville en général, la métropolisation se caractérise par un accroissement du poids des plus grandes villes dans la répartition de certaines fonctions, ainsi que de la concentration de la population dans des aires métropolitaines. Contredisant certaines 'prévisions' sur le déclin des grandes villes, le processus métropolitain s'appuie sur une mise en réseau des principales agglomérations dans laquelle les phénomènes de connectivité tendent à l'emporter sur les relations de proximité ... ».

Bernard Elissalde, <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article75#>

Document 3C : Typologie des fonctions de commandement et des lieux qui les incarnent dans les métropoles

Domaines d'activité	Types de fonctions de commandement	Types de lieux
Economique	Entreprises multinationales, institutions internationales (FMI, Banque mondiale, OCDE, ...)	Tours de bureaux, quartier des affaires
Financier	Bourse, banques, entreprises de services (audit, consulting, assurance, services juridiques, ...)	Bourse, tours de bureaux, quartier des affaires
Logistique et transport	Logistique et acheminement (de marchandises, d'aliments, de matières premières), transports aérien, routier, portuaire, ferré	Ports, aéroports, gares, plate-formes logistiques
Politique	<ul style="list-style-type: none"> - Institutions politiques nationales - Institutions politiques internationales : organisation régionale (Union européenne, ...), Interpol, ONU et organes associés (FAO, OMS, ...) - Organisations non gouvernementales (ONG) : Croix-Rouge, Human Rights Watch, ... 	<ul style="list-style-type: none"> - Résidences présidentielles, parlements, ministères - Sièges d'institutions internationales (palais, tours, bâtiments récents) - Tours de bureaux
Diplomatique	Représentations diplomatiques	Ambassades, consulats
Culturel	Musées, productions audiovisuelles, information, éducation, gastronomie	Musées, théâtres, studios de cinéma, médias, écoles d'art, restaurants étoilés, quartiers de diasporas
Scientifique	Education, institutions de recherche et de développement publiques et privées	Universités, centres de recherche, tours de bureaux

Document 4D : Qu'est-ce qu'une métropole aujourd'hui ?

« Longtemps, la métropole a été identifiée en rapport à un territoire (région, pays, ...) sur lequel elle fonde sa prééminence. Depuis la fin du XX^e siècle, l'accélération de la mondialisation a infléchi le sens du terme. La métropole, très grande ville certes, a moins été identifiée par ses fonctions de pôle urbain majeur dominant un territoire donné, que par son rôle dans les réseaux d'échanges inter-métropolitains de la mondialisation.

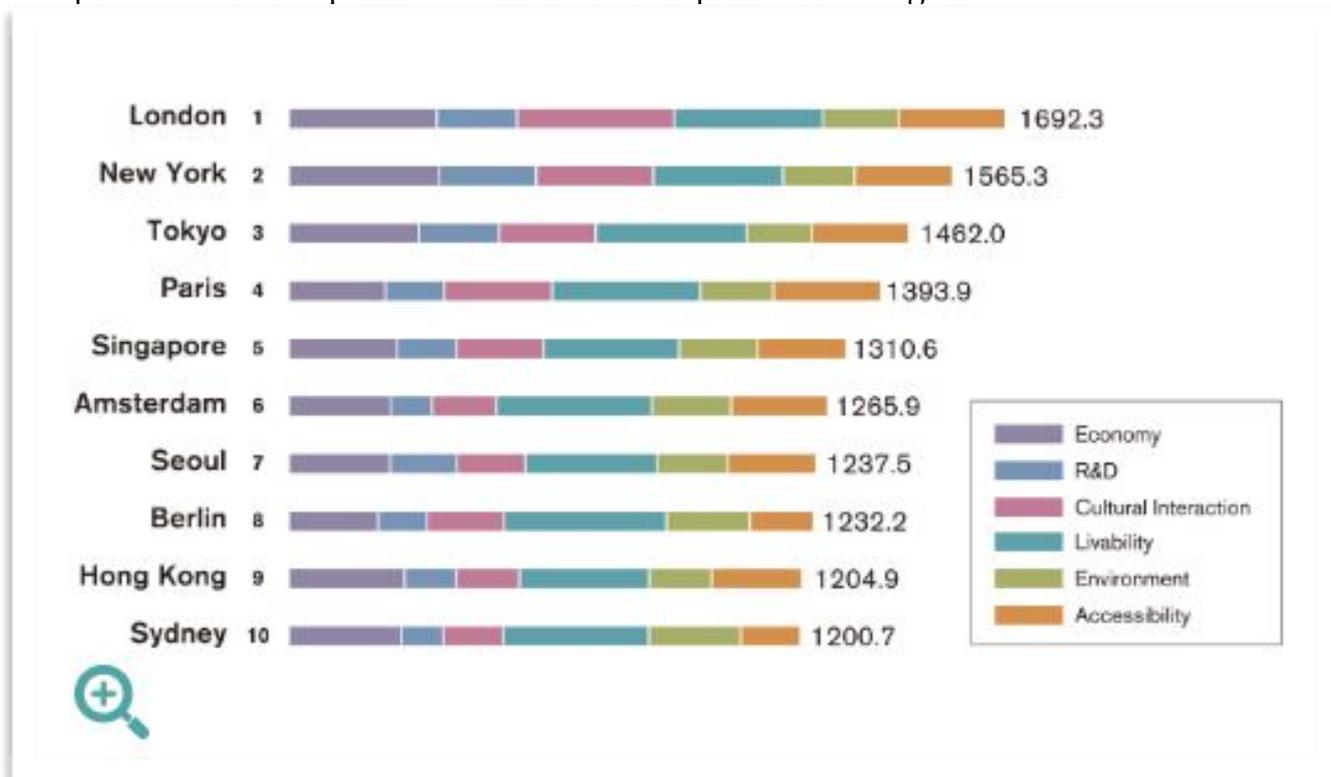
La révolution numérique a rendu possible une intensification de la globalisation des échanges qui a pu, à l'échelon mondial, s'appuyer sur la mise en réseau de certaines grandes villes. En position d'interface, ces métropoles et/ou régions métropolitaines sont devenues des lieux majeurs des fonctionnements mondialisés. Noeud dans les réseaux de la mondialisation, la métropole concentre les activités fortement intégratrices d'innovation : fonctions primordiales de l'organisation des entreprises, activités nouvelles pour lesquelles le marché métropolitain est un terrain privilégié d'expérimentation, ou qui trouvent avantageuse la proximité immédiate d'un vaste marché d'entreprises, activités enfin dont le rêve est d'accompagner l'adaptation des sociétés et des territoires à la mondialisation (sièges sociaux, activités financières, services aux entreprises, enseignement supérieur et recherche, activités culturelles et scientifique, ...)

D'après T. Saint-Julien, article « Métropole », hypergeo.eu, 2015.

LOCALISATION ET CLASSEMENT DES MÉTROPLES (II - A)

Document 1 - Les 10 premières métropoles (GPCI 2018)

d'après des calculs à partir de 70 indicateurs répartis en 6 catégories

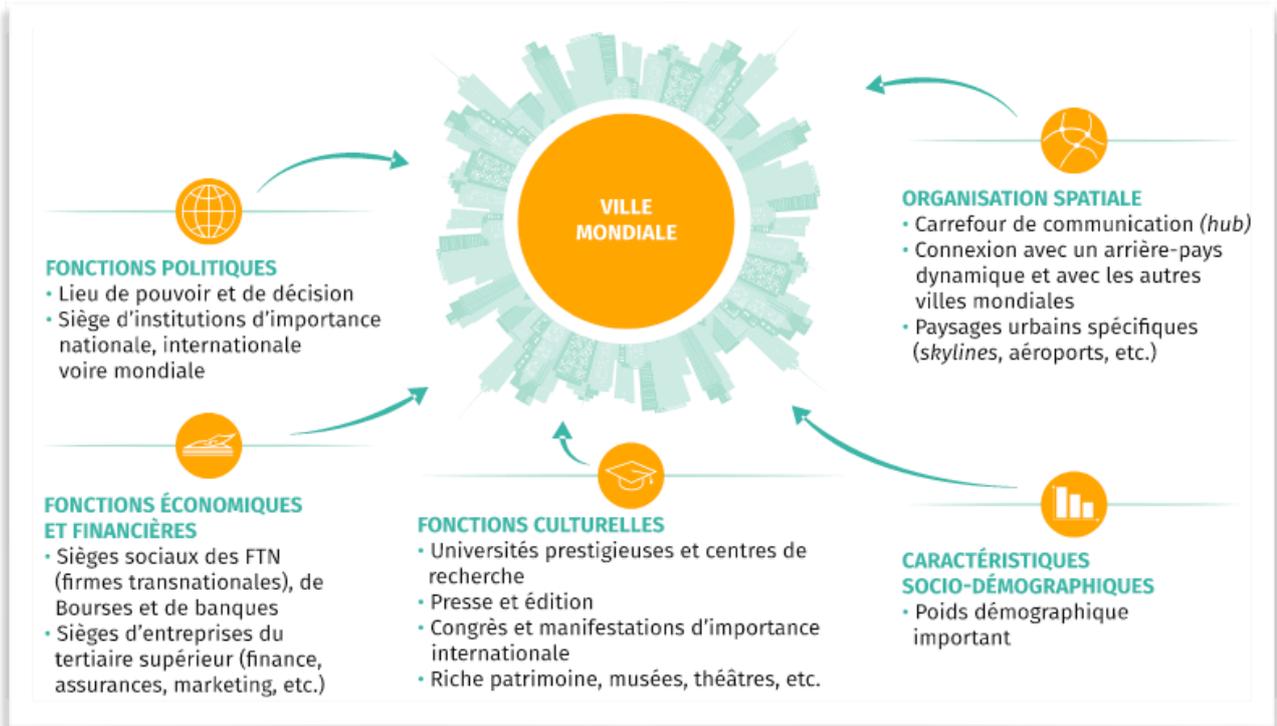


Document 2 - Les villes étudiées par la Fondation Mori (GPCI 2018)

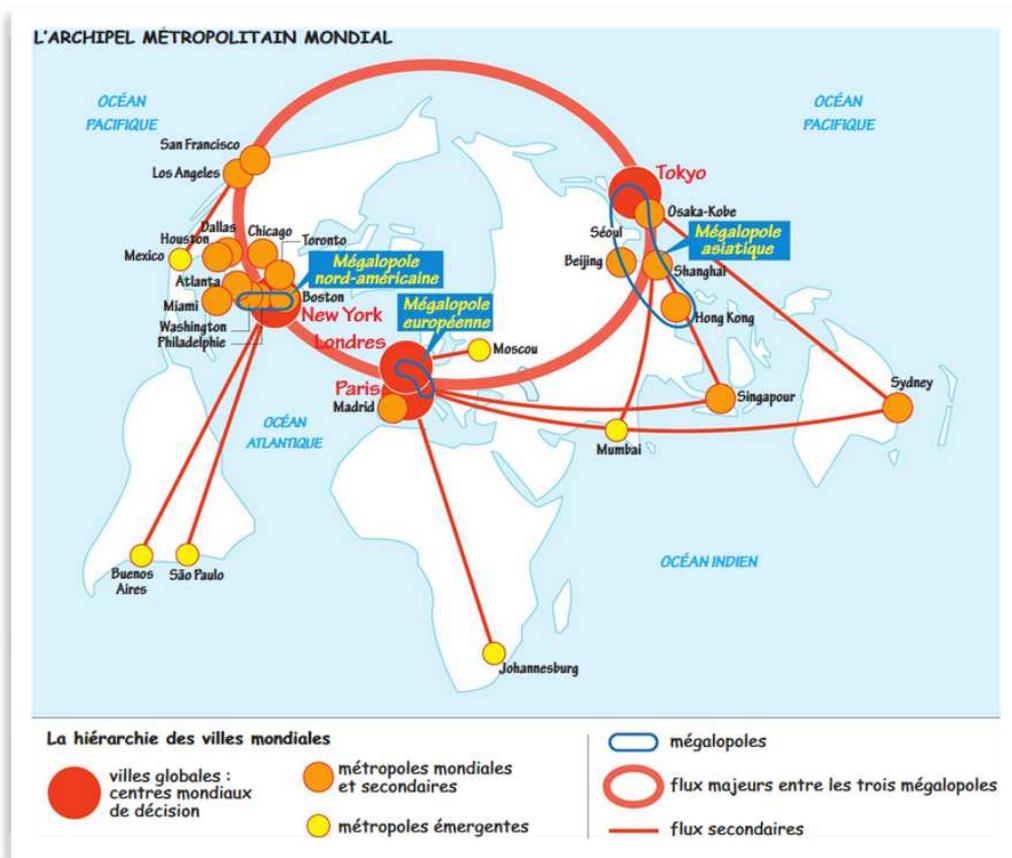


Consigne : Commentez la localisation et la hiérarchie des métropoles par rapport à vos connaissances sur la géographie de la mondialisation.

Qu'est-ce qu'une ville mondiale ?



L'archipel métropolitain mondial

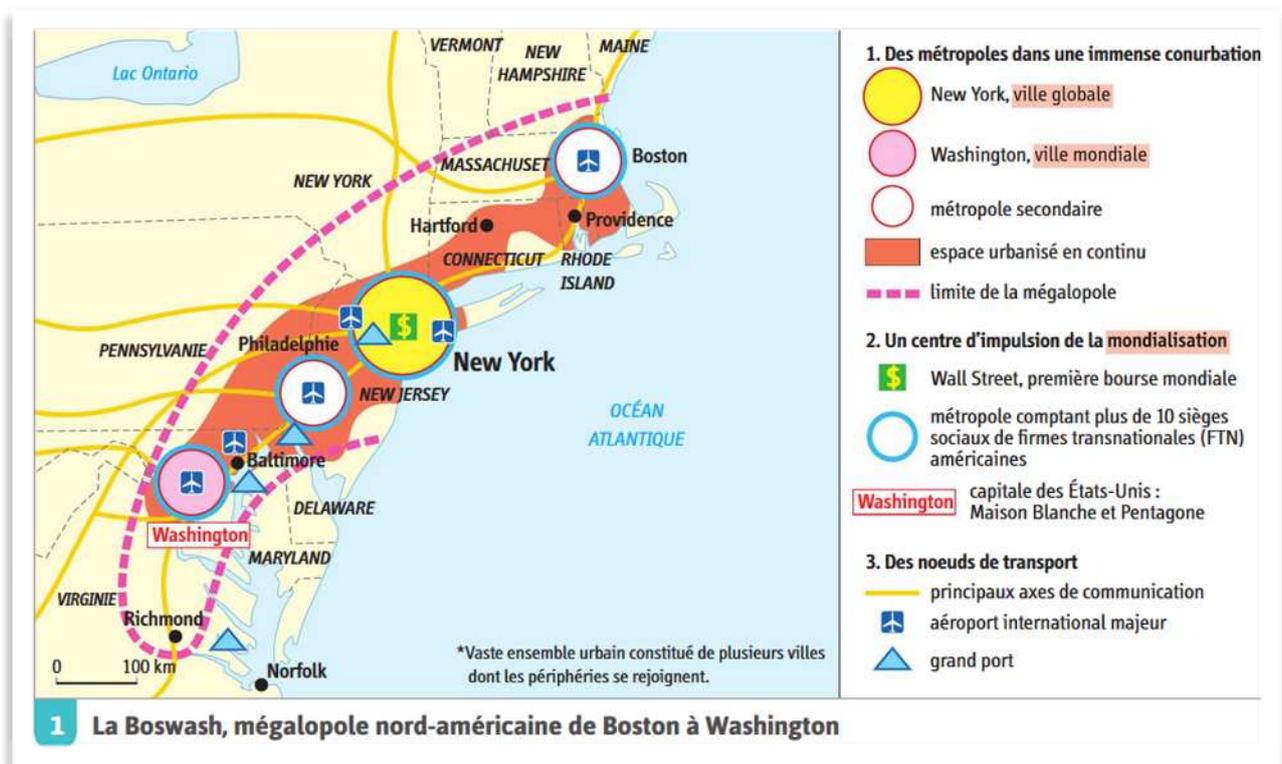


Sujet d'étude n°1 - La mégapole du Nord-Est des Etats-Unis (de Boston à Washington) : des synergies métropolitaines (II - A)

Cette [région] urbaine qui s'étend de Boston à Washington en passant notamment par la mégapole New-York et les villes de Philadelphie et Baltimore, compte pas moins de 50 millions d'habitants sur 800 km de longueur. Ces villes sont très rapprochées et sont d'ailleurs reliées par l'Acela Express, une ligne de train à grande vitesse, ainsi que par un réseau autoroutier très dense et de grands aéroports à Boston, New York, Philadelphie et Washington DC. [...]

Cette mégapole est (...) un centre économique et financier, non seulement pour les Etats-Unis d'Amérique mais également pour le monde. [...] Le siège du Fonds Monétaire International se trouve [...] dans la mégapole américaine, à Washington DC, ainsi que celui de la Banque mondiale. Ce pôle économique est très ouvert sur le monde grâce à son littoral, qui compte pour principal port celui de New-York. [...] Au niveau politique, Washington DC est la capitale fédérale des Etats-Unis et le siège des plus grandes institutions nationales : la Maison Blanche, résidence du chef de l'Etat fédéral, le Capitole où siègent les représentants et les sénateurs qui constituent le Congrès, la Réserve Fédérale des Etats-Unis [...]. Mais l'influence politique de la BosWash ne s'arrête pas là puisqu'à New-York se trouve le siège de l'ONU, Organisation des Nations Unies[...]. La mégapole a tout de même une particularité qui la distingue des autres, c'est qu'elle est également le coeur militaire de la plus puissante armée au monde [...] avec le Pentagone, quartier général de la défense américaine qui se situe tout près de Washington.

D'après « Mégapole », extrait du site internet Geolinks, 2014.



Consigne : Classifier les informations relevées dans les documents dans les trois parties suivantes :

1. Une mégapole qui concentre des hommes
2. Des métropoles puissantes avec des fonctions de commandement
3. La proximité et les connexions entre les acteurs favorisent les synergies métropolitaines

LES TOURS DANS LES MÉTROPOLIS (II - B)

Document 1 - Construire toujours plus haut

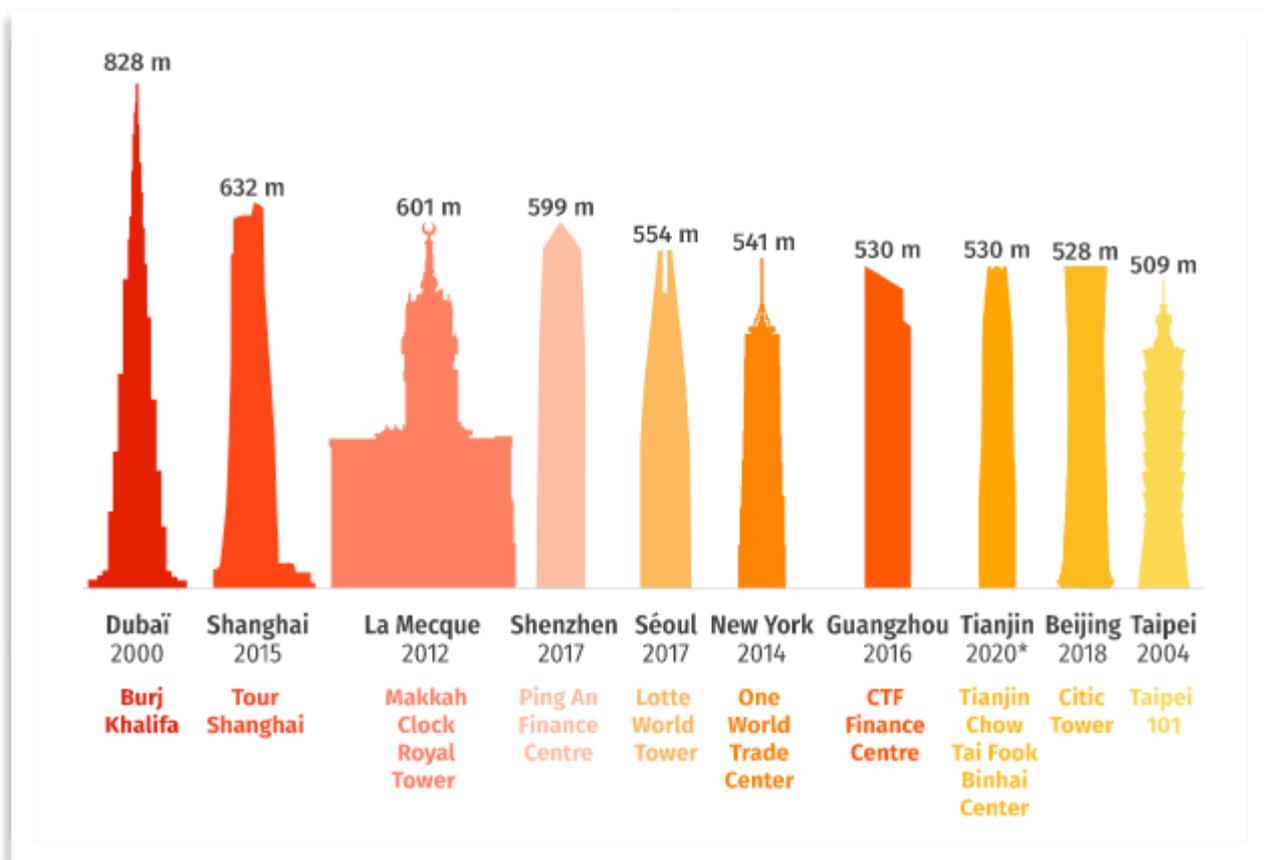
« Dans un monde en urbanisation rapide, la course à la hauteur reste vive malgré le modèle énergivore de ces tours géantes, peu compatibles avec la sobriété prônée par les politiques climatiques. [...] Il y a désormais 1 478 tours de plus de 200 mètres dans le monde, une hausse de 141 % par rapport à 2010, quand le globe n'affichait que 614 bâtiments de ce type. Sans surprise, l'Asie domine le classement, avec 109 tours livrées dans l'année, dont 88 en Chine, un record pour le pays, qui reste depuis plus de vingt ans le territoire où poussent le plus grand nombre de gratte-ciels. [...]

L'Amérique du Nord compte 16 tours de plus de 200 mètres achevées dans l'année, dont 8 à New York, qui fait jeu égal avec Pékin. [...]. Miami, San Francisco et Philadelphie ont rehaussé leur skyline en 2018. Et 13 tours ont été livrées au Moyen-Orient, dont 10 à Dubaï. On compte, enfin, trois tours en Amérique du Sud, une en Océanie et une seule en Europe : le Nurol Life Building... à Istanbul. Malgré de nombreux projets et chantiers à Londres, aucune tour de plus de 200 mètres n'y a été livrée en 2018. Dans le Grand Paris, il faudra attendre quelques années avant de voir la Défense réapparaître dans le classement : les 244 mètres de The Link (futur siège de Total) sont attendus en 2021. »

Grégoire ALLIX, « Il existe très exactement 1 478 gratte-ciel de plus de 200 m dans le monde »,

Le Monde, 14 janvier 2019.

Document 2 - Les plus hauts gratte-ciels en 2019



Ce nouveau TD comporte une étape de manipulation et de découverte de l'outil.

TEMPS 1 : PREMIÈRE UTILISATION DE GOOGLE EARTH

En **gras**, il s'agit de réaliser avec le guidage du professeur.

En *Italique*, vous devez réaliser les choses seul.

Se promener
dans google earth

Aller à Tokyo et se mettre à 6 km d'altitude

Aller à Londres et se mettre à 2 km d'altitude

Création
d'un dossier kmz

Création d'un dossier KMZ intitulé : Les croquis sur Londres

Création de deux sous-dossiers à l'intérieur du précédent : Le croquis à petit échelle et le croquis à grande échelle

Création
de repères

Création d'un repère Lycée Marie Curie avec intégration du logo du lycée.

Création d'un repère : Tour de Londres

Utilisation de la
Règle

Mesurer la distance entre Paris et Londres ; mesurer le périmètre d'une des pyramides de Giza

Mesurer la distance entre le nord de Londres et le sud de Londres, mesurer le périmètre du stade des JO de Londres

Réalisation d'un
polygone

Réaliser un polygone violet avec une transparence de 50% qui corresponde au stade des JO de Londres avec le nom de Stade Olympique

Réaliser un polygone jaune autour de l'aéroport de Londres Heathrow avec une transparence de 50 % avec le nom d'aéroport.

Les images
d'archives

Regarder les différentes étapes de construction du stade olympique.

Vous allez dans le quartier des Docklands (East London) et vous vous promenez en essayant de trouver un espace ayant fortement évolué depuis 1945.

Réaliser un trajet

Réaliser un trajet en noir, épaisseur 10 entre Portsmouth et Londres

Réaliser un trajet en bleu foncé qui corresponde à la partie de la Tamise qui traverse Londres, épaisseur à adapter pour que cela corresponde à la largeur de la Tamise.

Réaliser une
superposition

Intégrer une carte du grand Londres (greater London) prélevée sur internet, la positionner, mettre la transparence à 50%, dessiner le polygone du grand Londres (surface en orange, transparence à 50%)

Intégrer une carte de l'aire métropolitaine de Londres prélevée sur internet, la positionner, mettre la transparence à 50%, dessiner le polygone de l'aire métropolitaine (surface en beige ou jaune foncée, transparence à 50 %)

Enregistrer le lieu
sous

« Enregistrer votre lieu sous » dans le dossier travail de votre classe.

Imprimer votre
coquis

Vous devez cocher les éléments suivants : Tour de Londres, stade olympique, le grand Londres (vous devez obtenir l'illustration 1).

Vous devez ajouter l'aire métropolitaine, le trajet de la Tamise, l'aéroport de Londres (vous devez obtenir l'illustration 2).



Illustration 1

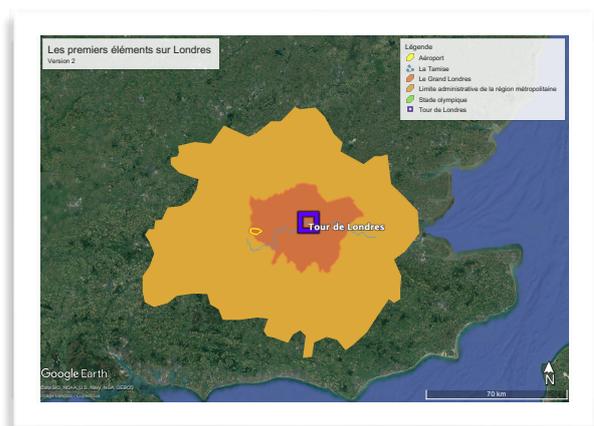


Illustration 2

TEMPS 2 : COMPLÉTEZ UN CROQUIS DE LONDRES À PETITE ÉCHELLE

Nous allons maintenant réaliser un croquis plus complet de l'aire métropolitaine de Londres. Pour ce deuxième temps, vous allez encore être guidé.

- Placer deux repères : green park (polygone) et South Bank (repère).
- Superposer la carte « les limites de Londres » qui est dans le dossier Londres (placer dans le dossier travail de votre classe). Vous devez utiliser South Bank et green park pour installer la carte.
- Réaliser un polygone de la ville centre (orange foncé).
- Vous devez ensuite ouvrir le fichier KMZ placé dans le dossier Londres.
- A vous ensuite de tout mettre en place pour obtenir l'illustration 3.
- Une fois que tout cela est réalisé, vous devez imprimer en PDF, donner votre nom au PDF puis vous l'enregistrez dans le dossier échange de votre classe.
- Vous pouvez maintenant vous promener dans Londres pour voir les différences en fonction des zones.

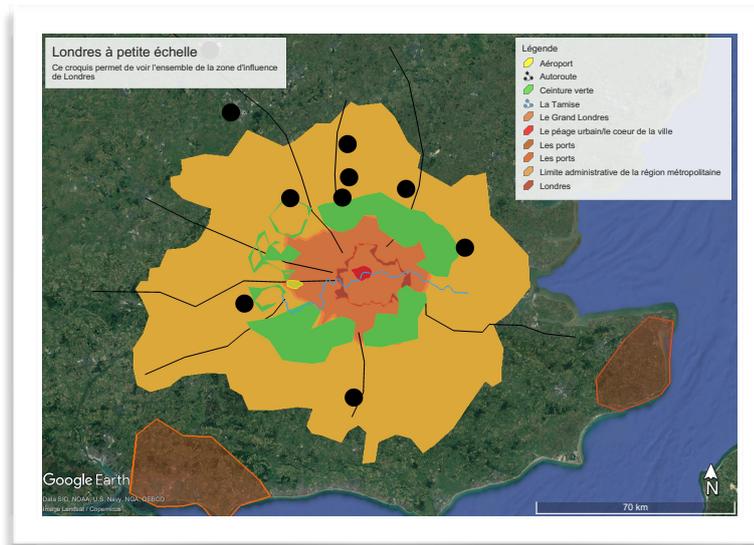


Illustration 3

TEMPS 3 : LES TD

TD Obligatoire : Réaliser un croquis à l'échelle de l'*Inner London* sur les recompositions spatiales au coeur de Londres, une métropole globale.

Maintenant que vous maîtrisez parfaitement le fonctionnement de google, vous allez pouvoir réaliser le croquis à la grande échelle. Pour cela, vous avez accès à un ensemble documentaire, à une carte à superposer pour repérer certains éléments, à une ébauche de légende, à votre navigateur de recherche si besoin. Votre croquis doit montrer que le coeur de la métropole de Londres concentre les pouvoirs mais que c'est aussi un espace en cours de recomposition spatiale avec la création de nouveaux centres et avec une fragmentation socio-spatiale qui se renforce (inégalités sociales qui se lisent dans les espaces).

TD Facultatif : Réaliser un schéma sur papier à partir des croquis réalisés sur google earth. Ce schéma doit montrer Londres et son espace métropolitain dans son rapport au monde.

Les documents pour vous aider dans la réalisation du croquis à grande échelle

Document 1 - Marina et résidences dans le quartier de New Providence Wharf (Docklands).



Ce quartier, historiquement peuplé de populations ouvrières, est aujourd'hui transformé par l'arrivée d'investisseurs aisés séduits par les innovations architecturales (toits végétalisés, normes énergétiques) et la proximité du quartier d'affaires de Canary Wharf.

Document 2 - De la City à Canary Wharf, une métropole polycentrique

« Les banques sont séduites par le nouveau quartier d'affaires construit dans ses anciens docks. [...] A regarder les logos sur les gratte-ciel de Canary Wharf, le visiteur pourrait avoir l'impression que toutes les grandes banques de Londres se sont installées ici. A l'est de la capitale britannique, le long de la Tamise, le quartier d'affaires construit sur les friches des anciens docks a pourtant connu des débuts difficiles. [...] Au départ, seuls 2000 salariés travaillaient dans un quartier encore peu prisé malgré une bonne desserte en transports en commun. Le développement de Canary Wharf est ensuite allé très vite. Le big bang des services financiers, à la fin des années 1980, donna naissance à des métiers qui requièrent de la place. La City, traditionnel centre des affaires coeur de Londres, ne suffisait plus. [...] Certaines banques ont déménagé dans le nouveau quartier pour regrouper sur un seul site des activités auparavant éclatées. Et les groupes étrangers choisirent presque tous Canary Wharf pour y installer leurs banques d'investissement européens, d'autant que le prix du mètre carré y est moins élevé que dans la City. »

Vincent COLLEN, « A Londres, le déménagement des banques à Canary Wharf n'a pas nui à la City », Les Échos, 2015.

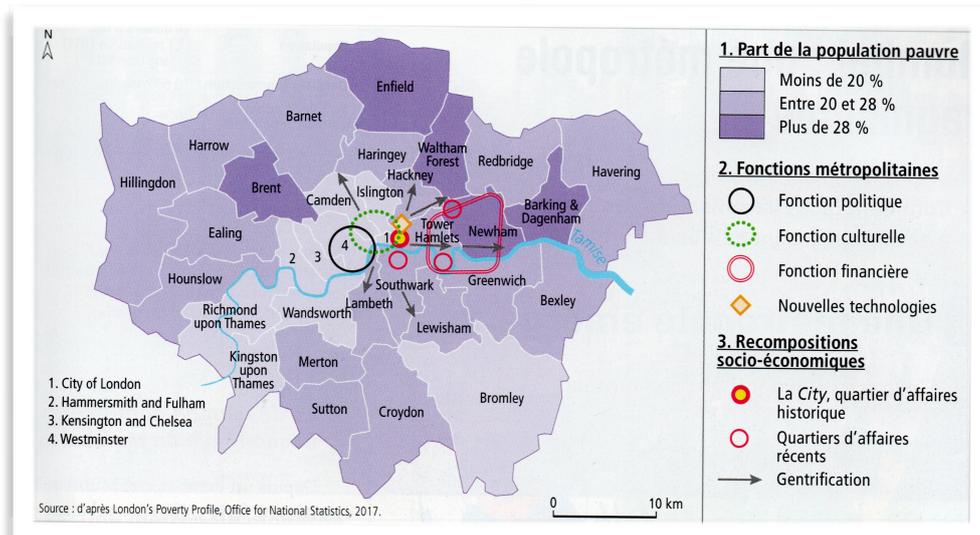
Document 3 - Des inégalités à différentes échelles

"Dans les années 1980, la révolution néo-conservatrice thatchérienne¹ refonde les bases du capitalisme britannique au prix cependant d'une explosion des inégalités sociales et territoriales [...]. Le royaume apparaît en effet de plus en plus désuni du fait des profonds clivages sociaux, économiques, politiques, ethniques et identitaires qui structurent la société et les territoires. [...] L'agglomération de Londres est emblématique du profond dualisme des territoires, 38% des enfants y vivant sous le seuil de pauvreté. Alors que le revenu annuel moyen par habitant est de 455 000 £ dans la City et 59 400 £ à Kensington, il tombe à 12 500 £ à Lewisham, un rapport de 1 à 36. C'est dans ce contexte que le 23 juin 2016, les Britanniques votent par référendum à 51,9 % pour la sortie de l'Union européenne (*Brexit*). [...] Si Londres et les grandes villes-centres sont pour le maintien dans l'union, les régions les plus pauvres ou anciennement industrialisées votent massivement contre [...]. Même dans le bassin londonien, le *Brexit* l'emporte dans les espaces périurbains où se concentrent les salariés pauvres et exclus de Londres."

Laurent CARROUÉ, *Atlas de la mondialisation*, Editions Autrement, 2018.

1. Margaret THATCHER, Premier ministre du Royaume-Uni de 1979 à 1990, a défendu une politique de désengagement de l'État de la sphère économique et sociale.

Document 4 - Les contrastes socio-économiques à Londres



Document 5 - Une ville dans la ville : le "Richistan"

"Le centre-ouest de Londres, haut lieu du pouvoir [politique], est le terrain de jeu des riches de la planète. Les quartiers de Mayfair, Knightsbridge, Belgravia¹, Chelsea et Kensington où se concentraient dès le XVIII^e siècle les hôtels particuliers de l'aristocratie anglaise, sont aujourd'hui la propriété des héritiers, des célébrités et des hommes d'affaires du monde entier. Les différences de revenus entre Londoniens sont très importantes et se sont même creusées récemment avec l'émergence d'une de *super rich*. Elle s'est effectuée sous l'effet de deux processus concomitants : d'une part, la création de fortunes liées aux bonus attribués aux salariés des institutions financières de la City ; d'autre part, l'installation partielle de riches familles de pétro-monarchies et des nouveaux riches de l'ex-URSS."

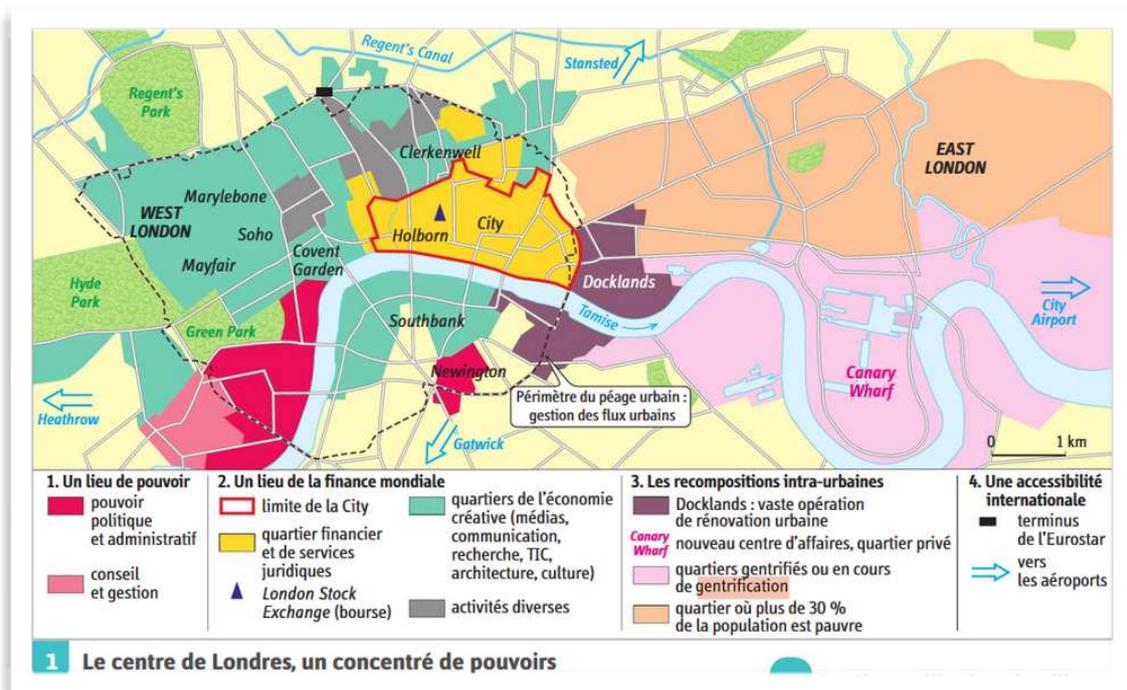
1. Quartiers situés à l'intérieur des *boroughs* (districts londoniens) de Westminster et/ou de Kensington, à l'ouest de la ville.

M. APPERT et autres, *Atlas de Londres. Une métropole en perpétuelle mutation*, 2013.

Document 6 - Les Jeux Olympiques de Londres, une rénovation urbaine au coût social élevé

« Cinq ans après la fin des JO, [...] la greffe peine à prendre. [...] La grande promesse d'un nouveau quartier revitalisé, au cœur d'un East End londonien défavorisé, est encore loin d'être réussie. Près de 2 800 logements sont désormais disponibles, mais ils sont assez loin des transports en commun, comme posés au milieu de nulle part dans l'immense espace de 225 hectares de l'ancien parc olympique. [...] Les premiers commerces n'ont ouvert qu'en 2014. « Quand je suis arrivé, il n'y avait aucun magasin, c'était très calme, se souvient Alistair Masom, venu prendre un verre avec des amis. Il n'y avait que 10% à peine des logements occupés. » Ce jeune consultant juridique est arrivé avec sa compagne il y a trois ans, attiré par des prix « plus raisonnables ». Bien loin des mirobolantes promesses des promoteurs des JO de 2012, qui parlaient de 10 000 logements construits, de milliers d'emplois créés, d'une ville nouvelle dynamique ... « On nous dit que le quartier a été régénéré, mais qui en a profité ? Les plus riches, comme toujours ... » La plupart des nouveaux appartements sont à des prix inaccessibles à ces anciens habitants. »

Y. BOUCHEZ et É. ALBERT, « Après les JO de Londres, la transformation inachevée du parc olympique », *Le Monde*, 2017.



Carte avec des repères utiles pour la réalisation du croquis à grande échelle (Hatier p. 20)

Légende : à compléter avec les figurés appropriés (ponctuels, de surface, linéaires)

I - Une métropole attractive et qui concentre les pouvoirs

lieu du pouvoir financier (surface)

quartier d'affaires historique (ponctuel + nom)

lieu du pouvoir politique (surface)

quartiers de la culture et du tourisme international (surface)

principaux parcs (surface + noms)

autres quartiers (résidentiels, ...)

II - Une métropole qui se restructure

ancienne zone portuaire, rénovée (surface + nom)

nouveaux quartiers d'affaires (ponctuel + noms)

nouvelle gare pour l'Eurostar (ponctuel)

III - Une métropole de plus en plus fragmentée

limite entre l'ouest historiquement plus riche et l'est plus pauvre (linéaire)

quartiers les plus riches à l'ouest : le 'Richistan' (noms)

quartiers les plus pauvres (noms)

quartiers gentrifiés ou en cours de gentrification* (surface - hachures)

départ des populations pauvres (linéaire)

* gentrification : arrivée de populations aisées dans des espaces auparavant occupés par des populations plus modestes.

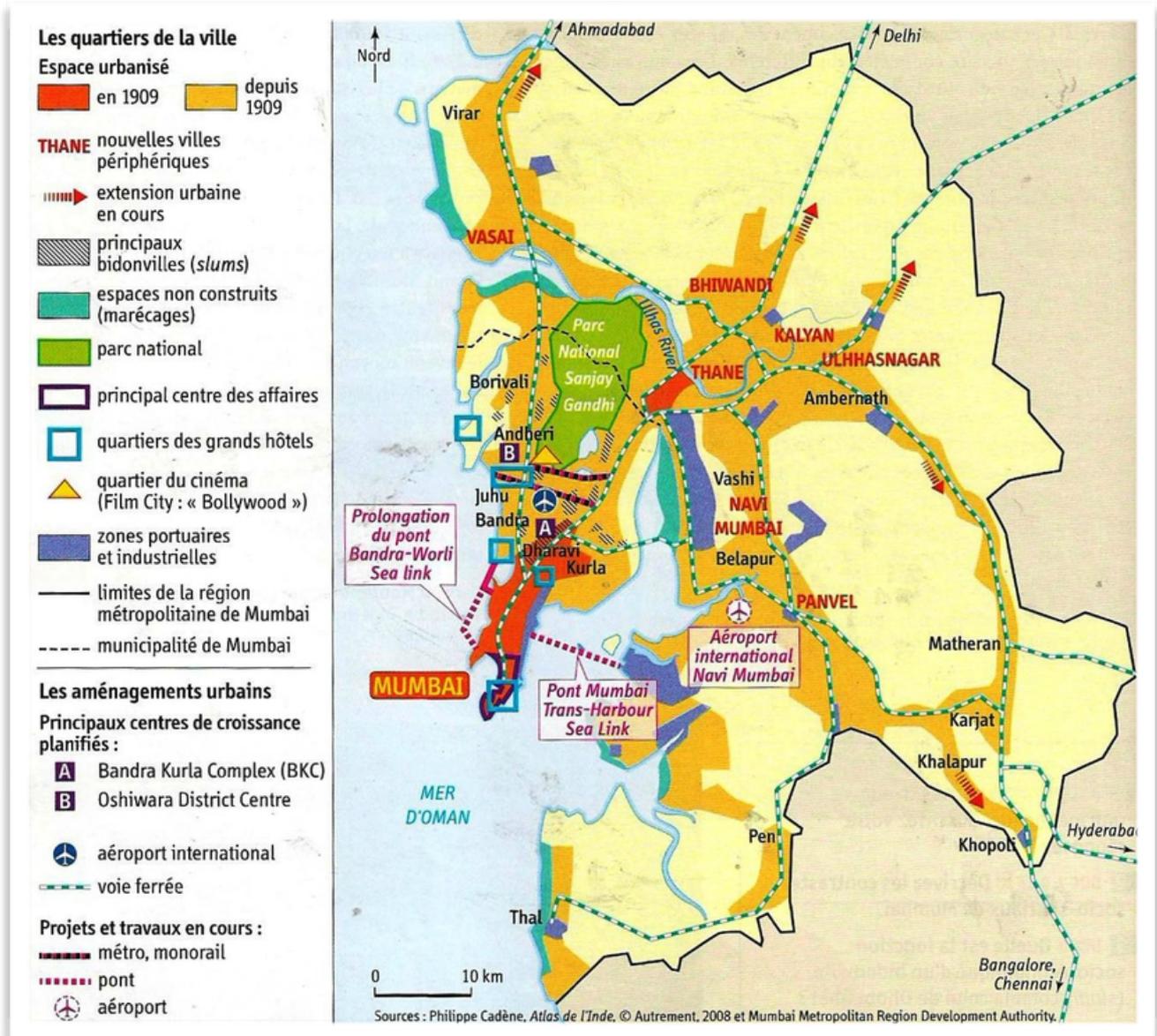
Avec ce TD, vous allez étudier trois métropoles situées dans les Suds (regroupant des pays émergents, des pays ateliers, des pays très pauvres, ...) et identifier leurs caractéristiques métropolitaines ainsi que leurs dynamiques spatiales et sociales.

TD obligatoire : compléter le tableau comparatif pour montrer que ces villes sont des métropoles avec des caractéristiques à la fois communes à toutes les métropoles mais aussi spécifiques (= différences avec les métropoles des Nords comme Londres).

TD facultatif : en vous appuyant sur les documents, rédiger un petit texte (soit vous choisissez une des trois villes, soit vous faites un bilan à partir des trois) pour montrer les transformations des métropoles du Sud (travail individuel).

LES DOCUMENTS

Document 1A - La métropole de Mumbai (Inde)



Document 1B - Le quartier du Bandra Kurla Complex (BKC)

« Bandra est un quartier chic peuplé de stars de Bollywood, de prescripteurs de tendances, de hispters, d'expatriés. [...] 'Bandra n'a pas toujours été branché. [...] Les rues étaient étroites, faiblement éclairées, et il y avait des champs' confie le directeur du site d'information Scroll. 'Le développement du Bandra Kurla Complex, à l'est, a poussé de nombreux cadres de la finance et des affaires à s'installer à Bandra, où il y avait davantage de logements'. »

D'après S. Agarval et A. Janardhan, « Gentrification. L'économie indienne vue à travers un quartier de Bombay (Mumbai), *Courrier International*, 18 août 2017.

Document 2A - La métropolisation d'Istanbul (Turquie)

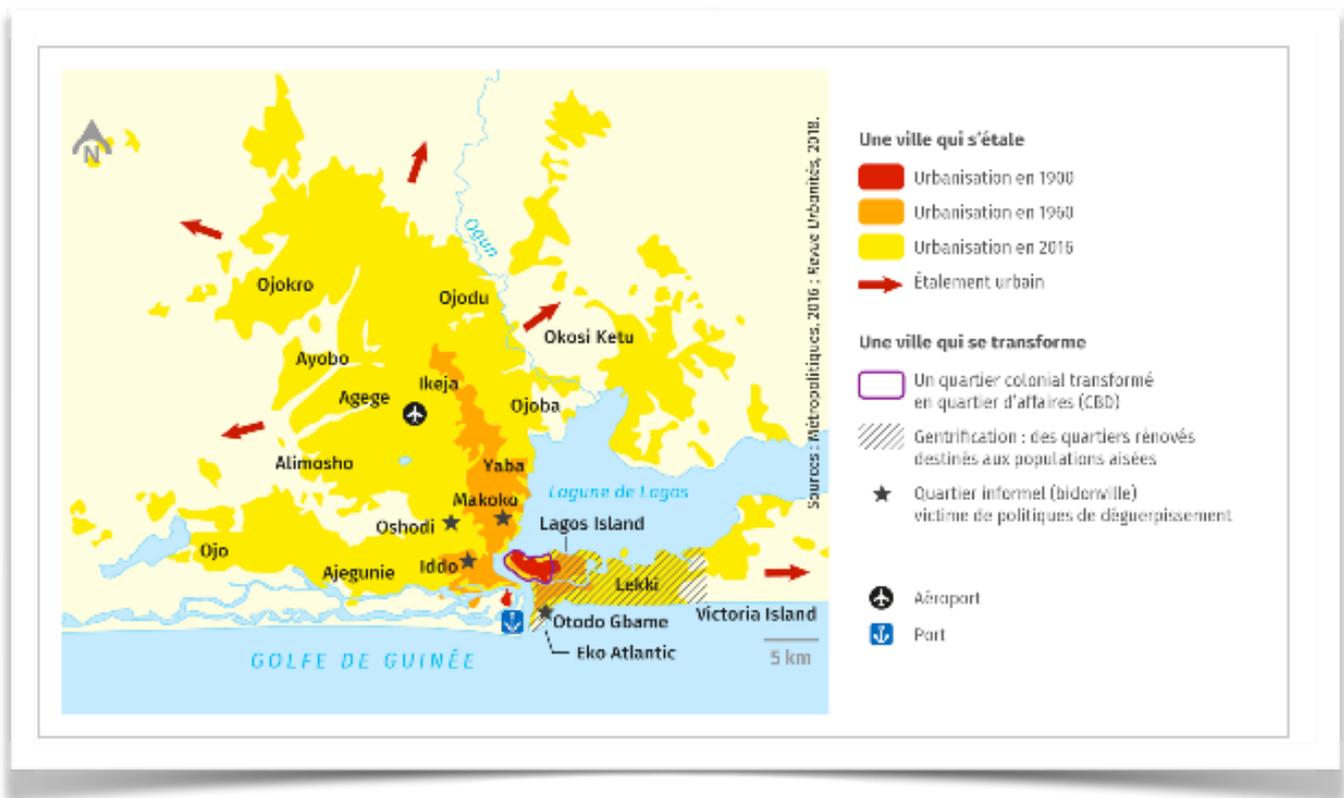
« Istanbul est restée relativement coupée du monde jusqu'aux années 1980. A mesure que la logique marchande gagne le pays, Istanbul va acquérir un statut de métropole régionale, attirant à elle de nouveaux flux commerciaux, culturels et touristiques, avec l'installation de nombreuses succursales de banques étrangères, d'hôtels de luxe, de centres commerciaux, de complexes de bureaux qui n'ont rien à envier aux grandes métropoles mondiales. Avec l'implantation de sociétés multinationales, c'est aussi le nombre personnes étrangères installées à Istanbul ou y venant pour des raisons professionnelles qui augmente. Une population qui aspire à y recréer une ambiance similaire à celle qu'elle pourrait trouver dans n'importe quelle ville mondiale, à accéder aux produits et aux marques qu'elle affectionne. Ici, comme dans d'autres métropoles, les changements socio-économiques et technologiques - l'accélération de l'information, de la mobilité des biens et des personnes - vont contribuer à remplacer la ville industrielle par une nouvelle cité sous la domination du secteur tertiaire, tournée vers les services et l'information. »

D'après N. Tatal Chevron, « Istanbul : un modèle de développement et de tourisme urbain tirillé entre l'Occident et l'Orient », in B. Kadri (dir.), *Dynamiques métropolitaines et développement touristique*, 2014.

Document 2B - L'extension métropolitaine d'Istanbul



Document 3A - Lagos (Nigéria) : une intense croissance urbaine sur un territoire de lagunes



Carte de Lagos à consulter aussi sur la page internet : <https://www.livrescolaire.fr/page/7085162>

Document 3B - Une mégapole à la croissance mal maîtrisée

« Le 27 mai 1967, il y a tout juste cinquante ans, le Nigéria, colonie britannique depuis 1914, devient un Etat fédéral. [...] A cette époque, la « ville des lacs » est une capitale tranquille, au bord d'une grande lagune verdoyante, où vivent un petit million d'habitants. [...] Aujourd'hui, la mégapole de quelque 20 millions d'habitants s'étale à l'infini. [...]

'Chaque année, c'est l'équivalent de deux fois la métropole de Toulouse qui arrive à Lagos' explique Guillaume Josse cité par l'AFP, géographe. [...] Il y a quinze ans à peine, Lekki n'était qu'un vaste marécage infesté de moustiques. Aujourd'hui, il absorbe une urbanisation galopante, une des plus rapides au monde. Un cabinet de conseil d'architecture estime que 72 000 habitants, quasiment tous de la classe supérieure, arrivent chaque année sur ce bras de mer humide.

Les Lagosiens font preuve d'une ingéniosité à toute épreuve pour pallier les défaillances d'un Etat souvent absent [...]. Plus de terrains constructibles. Les plus riches construisent des digues, assèchent les marécages ou ensablent l'océan pour construire le « Dubaï de l'Afrique ». Les plus pauvres construisent des parcelles de terre sur la lagune avec des tonnes de déchets mélangés à du sable. »

Viviane Forson, « Lagos, une métropole africaine cinquantenaire », *Le Point*, 3 juin 2017.

LE TABLEAU À COMPLÉTER

	<u>Istanbul</u> <i>(Turquie)</i>	<u>Mumbai</u> <i>(Inde)</i>	<u>Lagos</u> <i>(Nigéria)</i>
Fonctions métropolitaines			
Organisation spatiale, paysages urbains typiques			
Croissance démographique et spatiale : facteurs et conséquences de l'attractivité des métropoles			
Recompositions spatiales liées à la mondialisation			
Fragmentation socio-spatiale (inégalités/fractures)			

